

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 25 avril 2018

Projet de loi

approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2017

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;

vu l'article 19, alinéa 4, de la loi sur la Fondation des parkings, du 17 mai 2001;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;

vu le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2017;

vu la décision du conseil de fondation du 12 mars 2018;

décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2017 est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2017.

1. Préambule

Le rapport de gestion fait état de l'ensemble des activités déployées par la Fondation des parkings (ci-après : la Fondation), établissement public autonome chargé de construire et d'exploiter des parkings dans le cadre de la politique des déplacements édictée par les autorités cantonales, ainsi que de procéder à diverses activités liées au stationnement.

Le conseil de Fondation a approuvé le rapport de gestion 2017 de la Fondation le 12 mars 2018.

L'année 2017 a, d'une part, été marquée par l'inauguration officielle en début d'année du parking des Gazomètres, construit sur deux niveaux en sous-sol, avec une partie publique de 200 places et une partie privée de 120 places dédiée aux habitants et, d'autre part, par l'ouverture en fin d'année du chantier du parking de la future gare de Chêne-Bourg, qui offrira plus de 500 places aux usagers du futur Léman Express ainsi qu'aux clients des commerces et aux habitants.

La Fondation a également :

- obtenu de nouveaux mandats pour l'exploitation, notamment des parkings de Skylab à Plan-les-Ouates et de Meyrin-Village;
- exploité les nouveaux parkings des Arbères, des Gazomètres et du Vengeron, ouverts en 2017;
- repris la gestion de 5 parkings privés supplémentaires de l'Etat de Genève;
- étendu l'offre de parcs relais P+R journaliers à désormais 8 parkings (P+R Bernex, P+R Bout-du-Monde, P+R Gare de Meyrin, P+R Meyrin-Gravière, P+R Tuilleries, P+R Champ Bossu, P+R Voie-Centrale et P+R Pré-Bois);
- renforcé son offre de stationnement pour les deux-roues motorisés dans les parkings publics et/ou accessibles aux visiteurs avec quelque 900 places, en proposant également un nouvel abonnement multi-parking moto annuel valable dans 11 parkings à Genève;

- triplé son offre de places de recharge pour les véhicules électriques;
- mené à bien d'importants travaux de rénovation dans plusieurs grands ouvrages, tels que les parkings des Tilleuls et David-Dufour, offrant ainsi à ses clients des parkings plus agréables, plus lumineux et plus performants au niveau énergétique. Dans ce cadre, la Fondation a obtenu pour 4 parkings la distinction European Standard Parking Award (ESPA) 2017 récompensant ainsi la qualité et les services fournis par les équipes d'exploitation;
- mis en œuvre la nouvelle teneur du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (RaLCR, H 1 05.01) entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017, qui introduit des critères d'attribution plus stricts pour les macarons annuels de stationnement « habitant » dans le but de lutter contre le surbooking dans certaines zones « macarons », particulièrement en Ville de Genève (voir point 3.5 ci-après).

Parallèlement, 2017 a vu se développer de nouvelles zones macarons dans les communes de Cologny, Confignon et Bernex – Confignon-Village, Cressy – et Versoix.

L'année 2017 a également été marquée par la mise au point de solutions métier intégrant les nouvelles technologies de contrôle et permettant l'intégration de véhicules de type Scan Car.

Pour assurer cette évolution vers les nouvelles technologies, la Fondation a créé, fin 2017 un nouveau service des Systèmes d'information, qui a pour mission de mettre en œuvre la stratégie de la Fondation en matière d'offre numérique, d'outils informatiques et de gestion de projets. Dans ce contexte, le renouvellement du parc des horodateurs en Ville de Genève s'est achevé durant l'été 2017 avec des horodateurs de dernière génération (284 au total), qui sont maintenant connectés et ne délivrent plus de ticket.

L'année se termine avec un résultat net positif de 12,2 millions de francs, ce qui permet d'augmenter les fonds propres de la Fondation à 171,4 millions de francs à fin 2017. La trésorerie disponible courant 2017 a permis à la Fondation de poursuivre sa politique de désendettement menée depuis 2012 et de rembourser 5,3 millions de francs d'emprunts en 2017. Le taux d'endettement de la Fondation se situe désormais à moins de 5% (8,3% en 2016).

Cette bonne situation financière permettra à la Fondation de financer les grands chantiers à venir décrits sous point 3.4 ci-dessous « Parkings en projet ou à l'étude » et de continuer à mettre en place la stratégie définie de dématérialisation et des nouvelles technologies.

L'effectif du personnel de la Fondation, au 31 décembre 2017, était de 160 personnes, dont 5 apprentis (2016 : 165 personnes). La Fondation a reçu pour l'année 2017 le label « 1+ pour tous ». Ce label distingue les entreprises qui recrutent, à compétences égales, des personnes au chômage ou en recherche d'emploi et s'engagent ainsi en faveur de l'intégration par le travail à Genève. La Fondation, entreprise formatrice, est activement engagée dans la formation d'apprentis pour l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé de commerce.

2. Organes statutaires de la Fondation

Le conseil s'est réuni à 4 reprises, le bureau à 11 reprises.

3. Activités déployées par la Fondation

Les activités de la Fondation consistent notamment à mener des études et des projets, à construire, à rénover et gérer des parkings, à gérer les horodateurs (y compris le tri de la monnaie) et les macarons de stationnement, à contrôler ledit stationnement et à donner des conseils pour la construction et l'exploitation de parkings.

Dans le cadre de la construction et de l'exploitation de parkings, il faut distinguer les parcs relais P+R, les parkings « habitants », les parkings publics et les parkings de tiers gérés par la Fondation, tout en mentionnant que certains ouvrages peuvent avoir plusieurs fonctions. De même, la Fondation gère également sous mandat des parkings appartenant à l'Etat de Genève.

3.1 Parcs relais P+R en exploitation

L'exploitation de P+R est entièrement assumée par la Fondation, qui met en vente un abonnement P+R comprenant une place de stationnement dans un parking précis et l'accès à tous les transports publics du réseau « Tout Genève » d'Unireso (TPG, CFF, SMGN). L'obtention de l'abonnement P+R est tributaire du lieu de domicile et du lieu de travail.

La formule P+R journaliers, accessible sans abonnement ni condition, offre aux automobilistes depuis 2014 une place de parking et un billet Unireso « Tout Genève » valable une journée entière. Elle est désormais disponible dans 8 parkings (P+R Bernex, P+R Bout-du-Monde, P+R Gare de Meyrin, P+R Meyrin-Gravière, P+R Tuilleries, P+R Champ Bossu, P+R Voie-Centrale et P+R Pré-Bois).

P+R	Places voitures	Places motos	Places vélos	Abonnements
Balexert	300			279
Bernex	339	26	72	355
Bout-du-Monde	74			52
CERN	100			111
Etoile	561		76	549
Frontenex	27			18
Gare de Meyrin	62			3
Genève-Plage	904		101	995
IKEA	100			41
Les Mouilles	102			20
Meyrin-Gravière	49			36
Moillesulaz	387			493
P26	200			104
P47	50			4
Pré-Bois	209		30	29
Sécheron	412	67	58	73
Sous-Moulin	895		64	1 062
Tuileries	52			35
L'Uche-Veyrier	50			49
Versoix	78			29
Voie-Centrale	197		36	195
	5 148	93	437	4 532

Au total, 5 148 places sont disponibles dans les 21 parcs relais P+R du canton, soit une stabilité du nombre de places par rapport à 2016. En contrepartie, le nombre d'abonnés a continué à augmenter, mais dans une proportion plus faible en 2017 (+ 3% ou + 113 abonnements) que pendant l'année 2016 (+ 7% ou + 293 abonnements). Il est également à noter que la proportion entre le nombre d'abonnements et le nombre de places proposées augmente de 86% à 88%.

Grâce au système « Parc+Bike » (P+B), les pendulaires souhaitant effectuer la dernière partie de leur trajet à vélo disposent depuis 2013 d'un local sécurisé pour leur bicyclette dans les P+B de Genève-Plage, de l'Etoile, de Sous-Moulin, puis de la Voie-Centrale, de Bernex, de Pré-Bois et de Sécheron.

3.2 Parkings habitants et parkings publics

La Fondation exploite des parkings « habitants » et des parkings publics. Ces parkings peuvent être exploités pour le compte de la Fondation, pour l'Etat de Genève ou pour des sociétés privées. Dans ce cadre, la Fondation agit en tant que régie pour ces parkings gérés à distance par le centre de contrôle situé à Saint-Antoine. Ils sont accessibles au public par le biais d'abonnements ou à un prix horaire.

Grâce aux nouveaux parkings des Arbères, des Gazomètres et du Vengeron, ainsi qu'à l'obtention de nouveaux mandats pour l'exploitation du parking de Skylab à Plan-les-Ouates et de celui de Meyrin-Village, l'augmentation du nombre de places voitures gérées par la Fondation se monte à 1 339 places en 2017 (+ 9%) par rapport aux 987 places en 2016. L'augmentation du nombre de places gérées par la Fondation sur le canton de Genève représente encore une progression de 1 139 places.

Parkings appartenant à la Fondation	Places voitures	Places motos	Places vélos
Alpes	285	32	0
Coudriers	113	0	0
Gazomètres	201	26	10
Grandes-Communes (Onex)	302	12	0
P48	1 850	0	0
Prieuré (Pâquis)	567	13	0
Saint-Antoine	465	47	5
Tilleuls (Saint-Jean)	405	7	0
Vengeron	35	0	0
Vieux-Moulin (Onex)	186	20	0
Total	4 409	157	15

Parkings de tiers	Places voitures	Places motos	Places vélos
Arbères	630	45	0
Centre communal de Carouge	248	0	0
Champel Park	92	0	0
Cornavin	841	128	0
David-Dufour	399	69	0
Ernest-Ansermet	592	102	0
Fontenette	116	0	0
Hepia	187	0	0
Hôtel des Finances	332	87	64
Lombard – Hôpital	734	125	0
Montagne Centre	63	0	0
Nations	1 182	0	0
Octroi	297	0	0
Plainpalais	771	40	0
Sardaigne	323	0	0
Skylab (Plan-les-Ouates)	147	2	0
Tribune de Genève (abonnements)	200	0	0
Uni-Dufour	184	32	53
Uni-Mail	172	36	0
Vergers	438	19	0
Gitana (télégestion)	71	5	0
Maison Internationale de l'Environnement (télégestion)	29	0	0
Meyrin-Village (télégestion)	110	0	0
Palexpo P12 (télégestion)	1 500	0	0
Télécabine de Vercorin (télégestion de nuit)	200	0	0
Ville d'Onex (télégestion, 9 parkings)	572	0	0
Ville de Sion (télégestion 2 parkings)	1 220	0	0
Vélostation CFF	0	0	148
Vélostation Montbrillant	0	0	336
Total	11 650	690	601

La Fondation met aussi à disposition quelque 900 places de stationnement pour les deux-roues motorisés dans les parkings publics et/ou accessibles aux visiteurs. Ces places bénéficient d'une tarification horaire avantageuse : 1 F

par tranche de 3 heures. En plus des abonnements mensuels et annuels classiques, la Fondation a créé un abonnement multi-parking moto annuel valable dans 11 parkings à Genève pour un prix de 600 F.

3.3 Parkings privés de l'Etat de Genève

Les parkings privés de l'Etat de Genève sont destinés principalement au personnel des établissements et services publics.

Dans ce cadre, la Fondation a repris en 2017 la gestion de 5 parkings privés supplémentaires (153 places).

Secteurs	Nombre de parkings	Nombre de places
Hyper-Centre	7	137
Centre-Ville	15	865
Ville	35	1 522
Ville-péphérie	13	690
Péphérie	27	1 160
Total	97	4 374

3.4 Parkings en projet ou à l'étude

P+R de Bachet-de-Pesay (Bachet-Gui)

La Fondation a travaillé avec l'Etat sur le projet de plan localisé de quartier (PLQ) qui prévoit 300 places P+R et 450 places pour les nouveaux logements. Plusieurs variantes ont été étudiées, avec et sans mutualisation. Les choix n'étaient pas encore arrêtés à fin 2017. Le démarrage des travaux est prévu début 2020, pour une mise en service en 2022.

Parking Trèfle-Blanc

Le projet prévoit la construction d'un parking souterrain de 1 200 places sur le même site que celui du projet de la nouvelle patinoire de Genève. Les études menées en 2017 ont permis de déterminer les plans de base du parking et de ses rampes d'accès. Il restera à définir les conditions de renforcement des structures porteuses du parking, lorsque l'ouvrage à supporter, en principe la patinoire, sera définitivement connu.

Parking de l'Ecoquartier de la Jonction « Parking des Gazomètres »

Les travaux du parking, démarrés en octobre 2015, se sont terminés début 2017. Le parking a été inauguré le 3 avril et ouvert au public en mai. Les deux niveaux « public » et « privé », offrant 320 places de stationnement, sont en exploitation. Les travaux de l'Ecoquartier devraient s'achever fin 2019.

Parking mutualisé de la future gare du Léman Express de Chêne-Bourg

Les 500 places du parking sont destinées aux futurs logements et au centre commercial, aux besoins du quartier, ainsi qu'aux usagers de la gare du futur Léman Express. Le chantier a démarré en septembre 2017. La mise en service du parking est agendée pour mi-2020.

Parking des Alpes

En raison de la vétusté du parking des Alpes de la rue Sigismond-Thalberg et de son inadaptation aux véhicules et aux normes, la Fondation envisage sa reconstruction selon un dispositif encore à définir.

Vélostation de la gare de Pont Rouge

Cette future vélostation permettra d'accueillir 1 250 vélos sur le site de la gare du Léman Express de Pont-Rouge. L'avant-projet a été développé en coordination avec les autres projets et ouvrages du site, notamment les nouvelles gares du Léman Express, les projets d'immeubles de CFF Immobilier et de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), le projet de centrale de chauffage géothermique, le projet de boucle de rebroussement pour les bus et les projets d'aménagements de surface définis par l'Etat et la commune de Lancy. Le projet d'exécution et les appels d'offres aux entreprises seront effectués en 2018. Le démarrage des travaux est prévu début 2019, pour une mise en service à l'automne 2019.

3.5 Rénovation et aménagement des parkings

Parkings de la Fondation

Au parking des Tilleuls, les plafonds, les gaines de ventilation, les murs et les piliers ont été entièrement repeints et les éclairages remplacés.

Dans le cadre de la sécurisation des ouvrages, le parking de Moillesulaz a été équipé de portes automatiques pour les véhicules et de contrôles d'accès à l'entrée piétonne.

Parkings de l'Etat de Genève

Le parking David-Dufour, construit en 1970, fait l'objet d'un important chantier d'assainissement des bétons et de rénovation. Commencé en 2016, les travaux se sont poursuivis en 2017 et continueront en 2018 avec notamment un changement complet de l'éclairage.

Parkings de la Ville de Carouge

La Ville de Carouge fait régulièrement appel à la Fondation pour l'assister dans ses projets de construction et de rénovation de parkings. Dans ce cadre,

la Fondation a notamment collaboré à la mise au point du système d'accès et de péage du parking souterrain de la route de Veyrier.

Economie d'énergie

En 2017, la Fondation des Parkings a réalisé une rénovation complète de l'éclairage dans les parkings de Genève-Plage, Tilleuls et Etoile, en remplaçant les luminaires vétustes par des LED régulés via un système de détection de présence.

3.6 Macarons de stationnement

Le Grand Conseil a adopté en janvier 1989 une loi permettant aux habitants d'un quartier, soumis à un stationnement limité mais gratuit (zone bleue), de déroger à cette limitation par l'obtention d'un macaron payant dont la gestion a été confiée à la Fondation.

Afin d'agir contre la problématique du « surbooking » dans certaines zones macarons, c'est-à-dire un ratio entre le nombre de macarons et le nombre de places disponibles supérieur à 100%, le Conseil d'Etat a adopté des critères plus stricts pour l'attribution des macarons annuels de stationnement « habitants » en modifiant le règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (RaLCR).

La mise en œuvre de ces nouveaux critères a nécessité le renforcement de l'effectif du service « macarons » et créé une ligne d'assistance téléphonique dédiée, afin de servir au mieux les 34 000 clients concernés.

Ville de Genève – nombre de macarons au 31 décembre 2017

Zones		Habitants	Entreprises	Total
Acacias	O	603	48	651
Champel	G	1 818	170	1 988
Cité Vieuxseux	Q	1 512	95	1 607
Cluse	H-HB-HC	2 229	144	2 373
Eaux-Vives	D	1 984	241	2 225
Florissant	F	1 416	85	1 501
Grand-Pré/St-Gervais	K-KA	2 043	138	2 181
Jonction-Bastions	I-IC	1 663	96	1 759
Nations	M	661	27	688
Pâquis/St-Gervais	L-LA	1 357	164	1 521
Petit-Saconnex	P	1 037	144	1 181
St-Jean/St-Gervais	J-JA	1 944	101	2 045
Sécheron	N	156	14	170

Tranchées-Rive/Cité	E-EB-C	1 628	538	2 166
Vieille-Ville	B-BB **	575	218	793
		20 626	2 223	22 849

** B = rues résidents ; BB = rues piétonnes

En Ville de Genève, par rapport à 2016, les macarons « habitants » enregistrent une baisse de 8,97%, due notamment à l'introduction des nouveaux critères d'attribution plus stricts, alors que les macarons « entreprises » connaissent une baisse de 5,04%, soit une diminution de 8,60% sur le total des macarons vendus.

En 2017, pour remédier aux « voitures ventouses » stationnant de manière illimitée, ainsi qu'à l'utilisation du domaine public par les pendulaires, les communes de Cologny, Confignon et Bernex – Confignon-Village, Cressy – et Versoix ont également introduit des zones bleues macaron.

Communes - nombre de macarons au 31 décembre 2017

Communes	Date d'introduction	Habitants	Entreprises	Total
Lancy	01.05.2011	2 521	108	2 629
Vernier (43A)	01.10.2012	961	29	990
Vernier (43B)	01.11.2014	423	12	435
Chêne-Bourg	01.10.2012	453	50	503
Plan-les-Ouates	01.10.2012	425	57	482
Carouge	01.01.2013	2 535	387	2 922
Onex	01.03.2013	1 400	41	1 441
Chêne-Bougeries	01.10.2013	430	21	451
Thônex	01.05.2014	263	10	273
Meyrin	02.06.2014	1 009	47	1 058
Hermance	01.02.2016	174	12	186
Jussy	01.03.2016	14	0	14
Cologny	01.02.2017	51	12	63
Confignon-Village	01.07.2017	99	12	111
Cressy (Conf.-Bernex)	01.07.2017	151	6	157
Versoix	01.09.2017	227	22	249
Total		11 136	826	11 964

En 2017, 17 219 macarons multizones « Tout public » ont été délivrés aux visiteurs contre 19 912 en 2016, soit une baisse de 13,52%.

En 2017, 137 232 macarons multizones « Plus » ont été délivrés aux professionnels (camionnettes outils, intervention d'urgence, approvisionnement de chantier) contre 136 519 en 2016, soit une augmentation de 0,52%.

4. Autres activités

4.1 Service du stationnement

Conformément au contrat de prestations 2017-2019 ratifié par la loi 11923 votée par le Grand Conseil le 12 mai 2017, le Service du stationnement a poursuivi son activité de contrôle pour le compte de l'Etat en appliquant les directives et procédures y relatives et pour répondre ainsi aux objectifs fixés par le Plan directeur du stationnement, voté par le Grand Conseil le 22 mars 2012.

Effectif

Dans le but d'évaluer au mieux les besoins fonctionnels et structurels liés à l'intégration de nouvelles technologies de contrôle, les postes vacants suite aux départs naturels n'ont pas été repourvus en 2017. La campagne de recrutement de 8 nouveaux collaborateurs sera lancée dès janvier 2018.

Activités

2017 a été marquée par la mise en place de solutions métier intégrant les nouvelles technologies de contrôle et permettant l'intégration à venir de véhicules de type Scan Car.

Le renouvellement du parc des horodateurs en Ville de Genève s'est achevé durant l'été 2017. La dématérialisation du ticket a nécessité une adaptation du fonctionnement des appareils de saisie.

Des prestations de contrôle du stationnement ont été effectuées pour les communes de Carouge, de Lancy, de Plan-les-Ouates et de Vernier ainsi que sur le territoire de la Ville de Genève.

De même, le service poursuit ses actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement auprès des commerçants et des entreprises, notamment en ce qui concerne les livraisons et lors de travaux.

4.2 Système d'information

Le nouveau service des Systèmes d'information, créé fin 2017, a pour mission de mettre en œuvre la stratégie de la Fondation en matière d'offre numérique, d'outils informatiques et de gestion de projets. En s'appuyant sur

les structures déjà en place, il vise à améliorer les apports de la technologie aux différents métiers de la Fondation, à les pérenniser, à développer de nouvelles prestations innovantes, ainsi qu'à assurer la transition numérique de son administration.

Scan Car

Testée sous la forme d'un projet pilote en 2016, la *Scan Car* a bénéficié d'une attention particulière tout au long de l'année 2017, afin d'entrer en service opérationnel début 2018. En appui des agents de contrôle sur le terrain, ce véhicule spécialisé permettra d'améliorer la qualité et la pertinence des contrôles de stationnement sur la voie publique. La mise au point des éléments techniques et des méthodes de travail se poursuivra sur 2018, à l'occasion des premiers déploiements de terrain.

Tarifs différenciés

Grâce à l'installation au parking des Gazomètres d'équipements récents de contrôle d'accès, incluant la reconnaissance des plaques, combinés à la base centralisée des droits de stationnement, de nouveaux services de tarification « à la carte » sont rendus possibles. Ces services peuvent notamment prendre en compte les horaires, les types d'usagers, les modes d'abonnement ou encore le type de places utilisées. Ainsi, le tout nouveau parking des Gazomètres propose un tarif aménagé pour les résidents disposant d'un macaron du quartier, afin de compenser la diminution des places en surface.

4.3 Auto-partage (Mobility)

A fin 2017, il y avait 78 places réservées aux véhicules d'auto-partage Mobility dans 12 parkings gérés par la Fondation, soit 8 places de plus qu'en 2016.

4.4 Bornes de recharge pour véhicule électrique

En matière de bornes de recharge pour véhicule électrique, l'offre a plus que triplé en passant de 37 emplacements dans 13 parkings en 2016 à 134 emplacements dans 18 parkings en 2017.

5. Situation financière

Les états financiers de la Fondation de l'exercice 2017 sont établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat.

L'exercice 2017 s'est soldé par un bénéfice net de 12 192 521 F, inférieur de 4% par rapport à l'exercice précédent (2016 : 12 730 346 F), mais supérieur de 62% aux prévisions budgétaires (+ 4 651 457 F).

5.1 Produits d'exploitation, financiers et autres produits

Les produits des abonnements, du parage horaire et des macarons constituent la première source de revenus de la Fondation (56 % des produits totaux).

Vient ensuite l'indemnité versée par l'Etat de Genève en vertu du contrat de prestations 2017-2019 portant sur le contrôle du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève, ratifié par la loi 11923 du 12 mai 2017 (21%).

Enfin, les redevances perçues au titre de gestion et de surveillance de parkings (autres que ceux de la Fondation) et les autres produits représentent, respectivement, 11% et 12%.

5.1.1. Produits d'exploitation (+ 232 622 F par rapport au budget 2017)

Si les produits d'exploitation réalisés en 2017, de 44 227 668 F, sont supérieurs au budget (+ 1%), ils restent stables par rapport à 2016. Ce résultat provient d'évolutions bien différencierées entre les quatre types de produits d'exploitation décrits ci-après.

a) Produits

Les produits liés aux abonnements sont quelque peu en recul tant par rapport aux prévisions budgétaires (- 0,5%) que par rapport à l'an dernier (- 0,4%). La baisse constatée des abonnements dans les parkings publics et habitants n'a pas pu être compensée par l'évolution favorable des autres abonnements dans les parkings P+R (P+B, covoiturage P+R ou P+R+B).

Si le produit des macarons est en hausse par rapport au budget (+ 2%), il s'est néanmoins rétracté en une année (- 1%), suite à la mise en œuvre, à compter du 1^{er} septembre 2017, du dispositif relatif à la nouvelle réglementation concernant les macarons « habitants » entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017. Cette baisse a en revanche été compensée par la mise en place d'un régime de stationnement macarons dans un plus grand nombre de communes. Il est à relever que pour la première fois, les ventes de macarons professionnels multizones se stabilisent (+ 0,5% d'unités écoulées contre + 28% un an auparavant).

Les recettes horaires dans les parkings (parage horaire) connaissent la plus forte progression, tant par rapport à 2016 (+ 9%) qu'aux prévisions budgétaires (+ 14%), grâce au succès des parkings P+R de Pré-Bois, Genève-Plage, Sécheron, Sous-Moulin et Etoile.

b) Contribution de l'Etat de Genève

En application du contrat de prestations 2017-2019 portant sur le contrôle du stationnement en Ville de Genève (L 11923), le département de la sécurité et de l'économie (DSE) a versé une indemnité de 9 575 501 F.

c) Redevances

Les redevances perçues par la Fondation en 2017 au titre de gestion de parkings se montent à 5 044 913 F, soit en progression de + 7% par rapport à 2016 grâce aux parkings privés. Cependant, elles n'ont pas atteint leur cible budgétaire (- 6%) en raison d'une refacturation moindre des frais du centre de contrôle de Saint-Antoine aux tiers, inférieurs aux prévisions.

d) Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se situent en retrait de - 458 199 F par rapport à 2016 (soit - 12%), principalement sous l'effet du déficit engendré par l'activité de la Fondation en voirie en Ville de Genève.

5.1.2 Produits financiers (+ 800 415 F par rapport au budget 2017)

Les produits financiers sont en amélioration par rapport à 2016 (+ 50%) en raison de la réévaluation à la baisse des dettes du parking « habitants » du Prieuré.

5.1.3 Autres produits (- 124 312 F par rapport au budget 2017)

Selon la méthode de mise en équivalence, les participations de la Fondation dans les entreprises associées ont été ajustées pour tenir compte de la quote-part dans leurs résultats. L'ajustement 2017 a été inférieur aux attentes (- 12%) et à l'exercice 2016 (- 33%).

5.2. Charges d'exploitation et financières

Bien que les charges d'exploitation et financières aient été supérieures à l'exercice précédent (+ 1%), elles ont néanmoins été contenues par rapport aux prévisions budgétaires (- 10%).

5.2.1 Charges d'exploitation (- 3 849 044 F par rapport au budget 2017)

Si les charges d'exploitation de la Fondation ont progressé entre 2016 et 2017 (+ 2%), elles se situent néanmoins en-deçà du budget (- 10%). Les variations les plus importantes ont été constatées dans les postes suivants :

a) Frais de personnel

Les frais de conseil se sont élevés à 127 817 F en 2017 et sont en régression de 23% par rapport à 2016. Ils restent, à l'instar de l'an dernier, en-deçà des prévisions (- 42%).

Les frais de personnel s'élèvent à 16 995 507 F et sont moindres de - 10 % par rapport au budget (- 1 830 406 F), en raison essentiellement d'engagements tardifs ou différés en 2018.

b) Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation 2017 se situent à - 1 665 291 F du budget (- 25 %) pour deux raisons : non-réalisation d'études d'amélioration de la mobilité et autres études (-1 281 072 F); diminution de divers frais d'exploitation des parkings P+R et « habitants », tels que l'électricité, la fourniture d'éclairage et de ventilation (- 314 882 F).

c) Frais d'entretien

Les frais d'entretien (856 024 F) restent, à l'instar des exercices précédents, stables par rapport à l'an dernier.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration se situent en-deçà de la cible budgétaire (- 7 %), principalement en raison de frais de licence et de matériel dans le domaine de la technologie de l'information, ainsi que d'honoraires de prestataires externes du service du stationnement moindres que prévus (respectivement de - 117 204 F et - 91 057 F).

e) Indemnité restituable à l'Etat de Genève

Ce poste de charges intègre la rétrocession de 775 770 F en faveur de l'Etat. Ce montant correspond au 75% du surplus de l'indemnité versée en 2017 dans le cadre du contrat de prestations 2017-2019 portant sur le contrôle du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève (loi 11923), au regard des charges réelles du Service du stationnement.

A relever que les années précédentes, cette dépense était intégrée dans les frais d'administration.

f) Amortissements

Si les amortissements sont inférieurs au budget de - 9% en raison du report de certains investissements en 2018 (dont parking du Léman Express de Chêne-Bourg, parking des Alpes et rénovation des accès piétons au parking de Saint-Antoine), ils sont cependant en progression par rapport à 2016 (+ 4%), compte tenu notamment de l'acquisition de 100 nouveaux horodateurs en 2017 (632 429 F).

5.2.2 Charges financières (+ 106 312 F par rapport au budget 2017)

Les charges financières sont inférieures à 2016 de - 38% en raison de la baisse des intérêts sur emprunts (- 72%) découlant notamment de la politique de désendettement menée par la Fondation depuis 2012 (diminution de 87% de la dette).

5.3. Bilan

Le bilan de la Fondation au 31 décembre 2017 s'établit à 198 millions de francs, en augmentation de 3% par rapport à 2016. Les fonds propres de 171,4 millions de francs représentent 87% du bilan (83% en 2016).

La structure de financement de la Fondation lui permet d'une part de couvrir 103% des actifs immobilisés par les fonds propres (94% en 2016) et, d'autre part, d'afficher un taux d'endettement particulièrement bas. La dette de la Fondation, soit la somme des emprunts bancaires, dettes à long terme et la part à court terme des emprunts à long terme, s'élève ainsi au 31 décembre 2017 à 9,6 millions de francs, ce qui correspond à un taux d'endettement de moins de 5% (8% en 2016). En 2017, la Fondation a remboursé 5,3 millions de francs d'emprunts.

6. Conclusion

Dans le cadre de l'application de la politique de la mobilité définie dans la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE – H 1 21), du 5 juin 2016, adoptée en votation populaire, la Fondation est au service de la politique du stationnement du canton de Genève.

L'exercice 2017 a permis de dégager un bénéfice net de 12,2 millions de francs et de poursuivre la politique de désendettement de la Fondation (- 87% depuis 2012). Les fonds propres de 171,4 millions de francs représentent 87% du bilan. La structure de financement lui permet d'une part de couvrir 103% des actifs immobilisés par les fonds propres et, d'autre part, d'afficher un taux d'endettement particulièrement bas.

Grâce à cette excellente santé financière et son expertise dans le domaine du stationnement, la Fondation peut contribuer à tous les projets de parkings et de gestion du stationnement.

Les parkings actuellement en projet ou à l'étude portent sur le parc relais P+R de Bachet-de-Pesay (Bachet-Gui), le parking Trèfle-Blanc, le parking mutualisé de la future gare du Léman Express de Chêne-Bourg, le parking des Alpes et la Vélostation de la gare de Pont-Rouge. A cela il convient de rajouter les nombreux parcs relais « P+R » et parkings « habitants » – dont les ouvrages liés au Léman Express – définis dans le plan d'action du stationnement 2013-2019.

Les années futures seront aussi consacrées à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de dématérialisation et du développement des nouvelles technologies .

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport de gestion 2017 de la Fondation des parkings du 12 mars 2018.

ANNEXE

RAPPORT DE GESTION 2017



 FONDATION
DES
PARKINGS

Sommaire

Message du Président du Conseil de Fondation	2
Message du Directeur Général	3
Organes statutaires	6
Organisation	8
Activités en chiffres	12
Travaux & Planification	20
Exploitation	22
Administration & Finances	23
Service du Stationnement	24
Systèmes d'Information	25
Focus: Gazomètres – premier parking de compensation de Genève	28
Etats financiers consolidés	32
Rapport de l'Organe de révision	66



Message du Président du Conseil de Fondation

Le temps d'utilisation d'un espace partagé par de nombreux usagers.

Le dynamisme de la Fondation en matière de construction de parkings n'est plus à démontrer. A peine celui des Gazonnés terminé que l'ouvrat dédié à la chartier du parking de la gare de Chêne-Bourg qui offrira pas moins de 500 places aux usagers du CDVA, des commerces et aux habitants. Sans oublier les véloslots, dont les travaux débuteront en 2018.

Dans sa stratégie de développement, la Fondation des Parkings s'est attenue à toutes les opportunités qui lui permettent d'augmenter son inventaire de parkings, tant P+R que publics. Elle a simplifié très en amont les projets de l'état et des collectivités publiques, afin de concréteriser au maximum ses objectifs. Elle est également une force de proposition active pour de nouveaux projets de construction ou d'acquisition d'ouvrages.

En tant que Président, je tiens à féliciter la Direction et les collaborateurs pour leur motivation et leur engagement, ainsi que le Conseil de Fondation qui soutient activement les projets et l'activité de l'entreprise dans un esprit convivial et constructif.

Antoine de RAMBY



La Fondation des Parkings confirme son rôle majeur pour le développement de la mobilité à Genève.

Grâce au professionnalisme de ses équipes, ainsi qu'à son excellente santé financière, la Fondation est une réelle force de proposition pour tous les projets de parkings et de gestion des places en voie.

Si nous voulons que les modes de transports cohabitent en bonne intelligence, nous devons offrir des possibilités de parkings toujours plus importantes. Le transfert de la voiture aux transports publics aux portes du bâtiment, la possibilité pour les visiteurs d'oublier parque leurs véhicules au plus proches centres dirigeants, l'accèsosité des places habitants, tels sont les défi permanents aux-que fait face la Fondation.

La Fondation des Parkings est, pour Genève, une véritable entreprise, à l'expertise reconnue et la capacité confirmée d'innover dans les missions qui lui sont confiées.

Le contrôle du stationnement sur la voirie publique est une de ses missions. Il se réduit souvent, pour le citoyen, à l'image de l'agent verbalisateur. Il faut donc rappeler qu'aujourd'hui encore, plus de 60 % des utilisateurs de places en voirie ne paient pas leur stationnement. Pourtant, le bon usage des places disponibles dans les rues permet un meilleur accès aux activités quotidiennes nécessaires à la vie de chacun. Si la fondation s'est dotée de nouveaux outils de contrôle, plus performants, comme le Scan Car, c'est bien pour inciter les automobilistes à payer et respecter

Message du Directeur Général

La gestion des macarons a représenté un défi majeur pour les équipes administratives, avec, en particulier, l'introduction d'un nouveau système d'attribution, mis en place dans un délai serré et ce, parallèlement aux travaux de préparation du futur « portail clients » qui permettra, dans un avenir proche, d'accéder et de suivre leur compte de stationnement annuel directement en ligne.

Créé fin 2017, le département des Systèmes d'information a pour mission de mettre en œuvre la stratégie de la Fondation des Parkings en matière d'offre numérique d'outils informatiques et de gestion de projets. A cet égard, la base de données C, entièrement développée à l'intérieur, est exemplaire. Cet outil versatile, qui centralise, entre autres, les droits de stationnement gérés par la Fondation sur le Canton de Genève, permet de se prêter comme un véritable atelier à l'expertise reconnue en matière de solutions de gestion et de contrôle du stationnement, au-delà des frontières cantonales.

L'année 2017 a commencé par l'inauguration officielle du parking des Gazonnés et s'est achevée avec le début du chantier du parking de la future halte CEVA de Chêne-Bourg. Durant cette année, la Fondation des Parkings a, notamment, obtenu de nouveaux mandats de gestion, y compris de parkings privés, augmenté le nombre de P+R publics, renforcé son offre de stationnement pour les deux-roues motorisés et créé un abonnement multi-parking modus. Elle a triple son offre de places de recharge pour les véhicules électriques et de rénovation dans les parkings de rénovation dans plusieurs grands ouvrages, offrant ainsi à ses clients des parkings plus agréables, plus lumineux et plus performants au niveau énergétique.

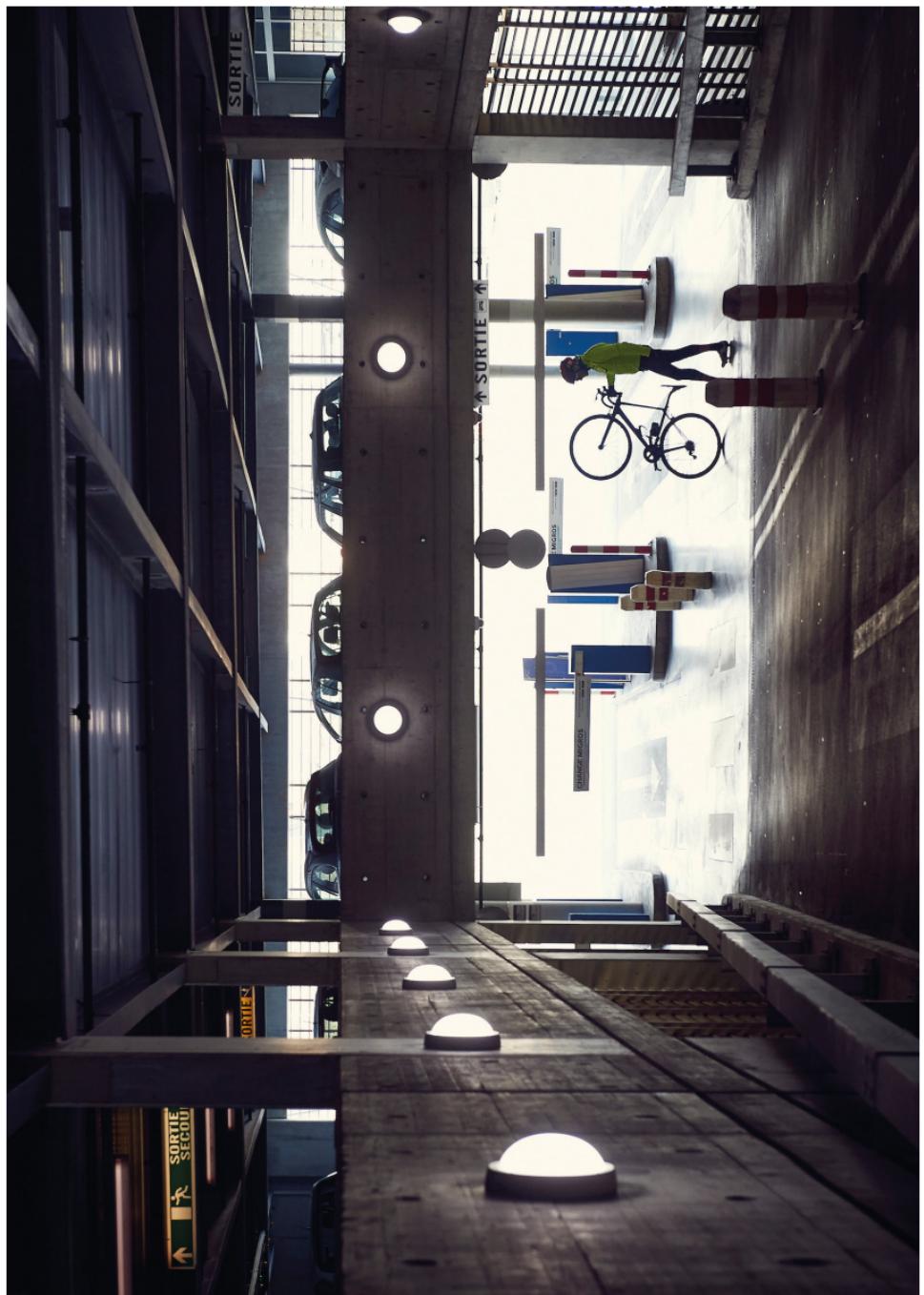
Toutes ces réalisations, « matérielle(s) et immatérielle(s), concrétisent la volonté de la Fondation des Parkings de développer et d'innover au service de la mobilité du canton. L'année 2017 est terminée par d'excellents résultats financiers; ils permettent d'envisager les prochains gros chantiers avec, sûrement, de meilleures conditions de travail pour tous les employés de la fondation.

Jean-Yves GOUMAZ

Par ailleurs, la Fondation a obtenu la distinction European Standard Parking Award (ESPA) 2017 pour qualité de ses parkings, reconnaissance de la qualité des installations et des services fournis par les équipes d'exploitation. Sur la voirie publique, en Ville de Genève, plus de 100 horodateurs de dernière génération ont été installés en quelques semaines. Depuis février 2018, ces appareils connectés ne délivrent plus de ticket. Le Service du Stationnement (SDS) a su accompagner ce changement technologique avec souplesse et professionnalisme, tout en tenant compte de certains usagers peu habitués aux nouveautés dans ce domaine.

Pour le SDS, 2017 a été marqué par la mise en place de solutions mettant permettant intégration de nouvelles technologies de contrôle, en particulier celle de type Scan Car.





Organes statutaires

Le Conseil de Fondation

Membres désignés par le Conseil d'Etat, représentant l'Etat :

M. ODER Jean-Antoine
M. ODER Jean-Marc
Mme CHATELAIN Isabell
M. de SAUSSURE Nicolas
Mme HAROYN Nathalie
M. LEDRA Dominique

Membres désignés par le Conseil administratif de la Ville de Genève, représentant celui-ci :

M. MINO Jacques
M. PAGANI Remy

Membre désigné par l'Association des Communes Genevoises, représentant celle-ci :

Mme KAST Carole-Anne

Membre désigné par la Ville d'Ornex

Mme CASUT-ETTER Martine

Mme FLURY Christian
M. GAUTHIER Pierre
M. MIFFON Claude
M. NIJDEGER Yves
M. RNALD Daniel

M. BERTHET Jean
Mme CASUT-ETTER Martine
Parti Socialiste
Parti Démocrate Chrétien
Mouvement Citoyen Ciernevois
Ensemble A Gauche
Parti Libre Radical
Union Démocratique du Centre
Les Verts

Le Conseil de Fondation s'est réuni à quatre reprises en 2017.

Le Bureau

Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de:

M. de RAEMY Antoine
M. ODER Jean-Marc
M. MIFFON Claude
Mme CHATELAIN Isabell
M. RNALD Daniel

Président
Vice-président
Secrétaire

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu onze séances en 2017.

L'organe de révision

Dans sa séance du 13 mars 2017, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a mandaté BDO SA en tant que contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2017.

La Direction de la Fondation des Parkings

Le Conseil de Direction

M. GOUMAZ Jean-Yves, Directeur Général
M. BERTOSSA Stéphane, Directeur Administration & Finances
M. DRIME Laurent, Directeur Travaux & Infrastructure
M. MASCAU Gérard, Directeur Service du Stationnement
M. ZUBER Damien, Directeur Exploitation

Organisation

L'effectif du personnel de la Fondation des Parkings, au 31 décembre 2017, était de 160 personnes, dont 5 apprenants (2016 : 165 personnes), soit :

Directrice Générale	5 personnes
Travaux & Planification	5 personnes
Exploration	3 personnes
Service du Stationnement	36 personnes
Administration & Finances	83 personnes
Apprentis	19 personnes
	5 personnes

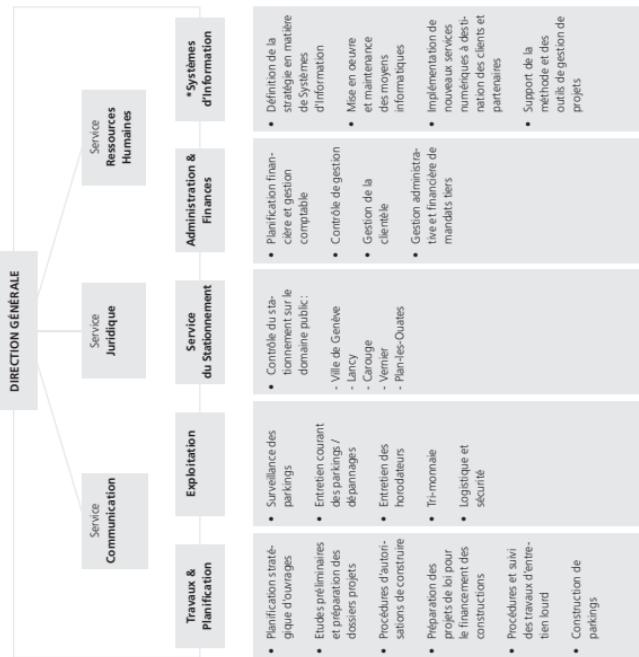
Communication	1 personne
Informatique	4 personnes
Juridique	1 personne
Projets	1 personne
Services	2 personnes
Resources Humaines	

La Fondation des Parkings a reçu pour l'année 2017 le label «+1 pour tous». Ce label distingue les entreprises qui reculent à compétences égales, des personnes au prolongement ou en recherche d'emploi et s'engagent ainsi en faveur de l'intégration par le travail à Genève.

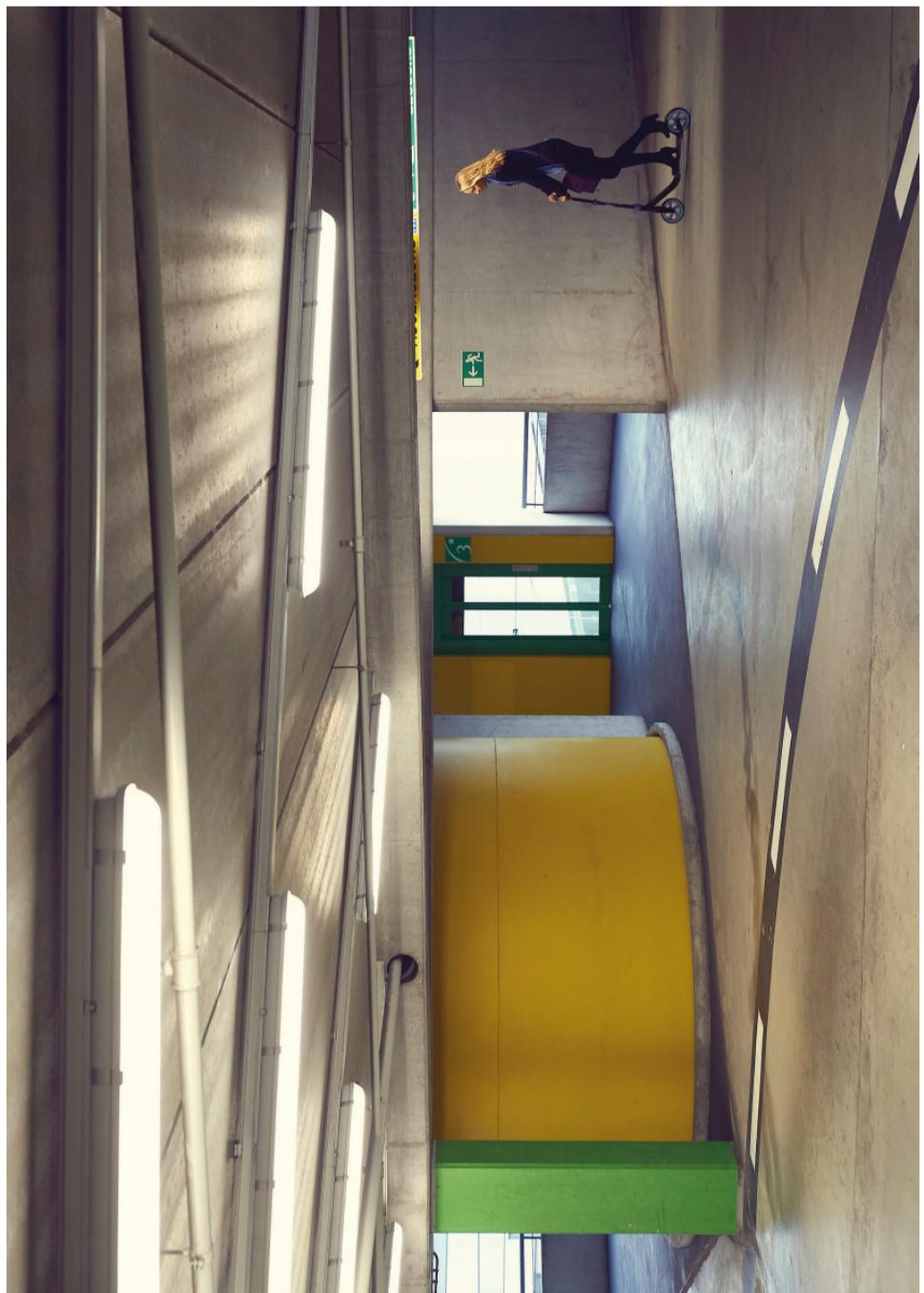
La Fondation des Parkings, entreprise formatrice, est activement engagée dans la formation d'employés de commerce CFC. Elle offre à ses apprenants une formation et un suivi de qualité, afin de les préparer à l'obtention de leur certificat fédéral ainsi qu'à leur entrée dans la vie professionnelle.



DIRECTION GÉNÉRALE



*Nouveau département.



Activités en chiffres

Parkings pour habitants et parkings publics : 48

Paires relais en exploitation : 21

P+R	Places Voitures	Places Motos	Places Vélos	Abonnements
Balestreet	300	26	72	279
Berney	319			355
Bout du Monde	74			52
Cerny	100			111
Etoile	561		76	549
Frontenex	27			18
Gare de Meyrin	62			3
Grande Plage	904		101	995
Ilex	100			41
Les Bouilles	102			20
Meyrin-Graviere	49			36
Malineplatz	387			439
P26	200			104
P47	50			4
Pink-Bobs	209			30
Sethion	412		67	38
Sous-Moulin	895		64	73
Tullieries	52			1'062
L'Udine	50			35
Versoix	78			49
Vieille Centrale	197			29
Vieille Centrale	197			36
Vieille Centrale	197			195
Vieille Centrale	197			4'279
Vieille Centrale	197			4'279

Parcings	Parking appartenant à la Fondation	Places Véhicules	Places Motos	Places Vélos
Alpes		285	32	-
Cordier's	113	-	-	-
Gazebodes	201	26	10	-
Grandes-Communes	302	12	-	-
PAB	1850	-	-	-
Prieuré	567	13	-	-
Saint-Antoine	465	47	5	-
Tilleuls	405	7	-	-
Vergisson	35	-	-	-
Vieux-Moulin	186	20	-	-
Total	4409	157	15	
Parkings de tiers				
Autres		630	45	-
Centre Communal de Carouge	248	-	-	-
Champ Park	92	-	-	-
Conavayen	841	128	-	-
David-Dufour	399	69	-	-
Ernest-Ansermet	592	102	-	-
Fonction publique	116	-	-	-
Hépia	187	-	-	-
Hôtel des Finances	332	87	64	-
Lombard	734	125	-	-
Montagne-Centre	63	-	-	-
Nations	1'182	-	-	-
Ostro	297	-	-	-
Plainpalais	771	40	-	-
Sacré-Cœur	323	-	-	-
SkyLab	147	2	-	-
Tribune de Genève (ébénisteries)	200	-	-	-
Uni-Dufour	184	32	53	-
Uni-Mail	172	36	-	-
Verger's	438	19	-	-
Gitanas (étagère ton)	71	5	-	-
Maison Internationale de l'Environnement (télégestion)	29	-	-	-
Meyrin Village (télégestion)	110	-	-	-
Palais p12 (télégestion de nuit)	1350	-	-	-
Télécafé de Vercorin (télégestion de nuit)	200	-	-	-
Vallée d'Ornex (télégestion de nuit, 9 parkings)	572	-	-	-
Vallée du Son (télégestion, parking)	1220	-	-	-
Vélorution CFF	-	-	-	148
Vélorution Montbllant	-	-	-	336
Total	10'150	600	600	

Bornes de recharge pour véhicules électriques

18 parkings gérés par la Fondation offrent 134 places pour véhicules électriques.

Parkings		Nombre de places
Secteurs	Nombre de parkings	Nombre de places
Alpes	4	
Battelli	1	
Comvenin	12	
David-Dufour	4	
Ernest-Ansermet	4	
P+R Etoile	12	
Gazometres	6	
P+R Genève-Plage	12	
Hépia	4	
Hôtel des Finances	5	
Lombard	8	
P+R Mollesulaz	6	
Plainpalais	12	
Saint-Antoine	12	
P+R Sécheron	12	
P+R Scu-Moulin	12	
Uni-Dufour	4	
Uni-Mail	4	
Total	134	

Mobility

12 parkings gérés par la Fondation offrent 78 places pour véhicules Mobilly.

Emplacements		Nombre de places
Secteurs	Nombre de parkings	Nombre de places
Alpes	7	137
Centreville	15	865
Ville	35	1522
Ville-periphérie	13	690
Peripherie	27	1160
Total	97	4'374

Parkings privés de l'Etat de Genève

Les parkings privés de l'Etat de Genève sont destinées principalement au personnel des établissements et services publics.

Parkings		Nombre de places
Secteurs	Nombre de parkings	Nombre de places
Alpes	7	10
Plainpalais	5	4
Saint-Antoine	4	4
Surdagine	4	4
Uni-Mail	4	4
Total	78	

Equipements sur la voie publique

Horodateurs

Bornes escamotables

Mots Info-Parkings

- Ville de Genève
- Lancy
- Carouge

Gestion des macarons

Macarons en Ville de Genève

Depuis 1988, la Fondation des parkings gère les macarons « habitants » et « entreprises » en Ville de Genève. Le bénéfice de cette activité lui revient intégralement. Il est destiné à la construction et à l'exploitation de parkings relais (P+R) et de parkings pour habitants. Par rapport à 2016, les macarons « habitants » enregistrent une baisse de 8,37 % due notamment à l'introduction de critères plus stricts d'attribution, et les macarons « entreprises » une baisse de 5,64 %, soit une diminution de 6 à 60 % sur le total des macarons vendus.

Ville de Genève - nombre de macarons au 31 décembre 2017

Zones	Habitants	Entreprises	Total
Arcelis	0	603	48
Champel	G	1'818	651
Cité Verte/Soleil	Q	1'512	95
Cluse	H+H-C	2'229	144
Eaux Vives	D	1'984	201
Fleuriant	F	1'416	85
Grand-Perré/S-Gervais	K-KA	2'043	138
Jonction-Batillons	I-IC	1'663	96
Nations	M	661	27
Plaudre/S-Gervais	L-LA	1'357	164
Petit-Savonax	P	1'037	144
Sainte-Croix/S-Gervais	J-JA	1'944	101
Sécheron	N	156	14
Tardieu-Rivet/Cité	E-E-B-C	1'528	538
Vieille-Ville	B-BB-**	575	218
Total	20'626	2'223	22'849

** B = 400 résidents; BB = 400 patineurs.

Macarons multizones

En 2017, 17'219 macarons multizones « tout public » ont été délivrés aux visiteurs contre 19'912 en 2016, soit une baisse de 13,52 %.

En 2017, 137'732 macarons multizones « Plus » ont été délivrés aux professionnels (camionnettes ou taxis, intervention d'urgence, approvisionnement de chantier) contre 136'519 en 2016, soit une augmentation de 0,52 %.

Les macarons multizones « voitures en libre-service » permettent aux entreprises proposant un système de véhicules en libre-service de stationner sans limite de temps sur le domaine public, là où la réglementation le permet. Actuellement, 100 véhicules de l'entreprise Cach à Ciel bénéficient de ce macaron, créé en 2016.

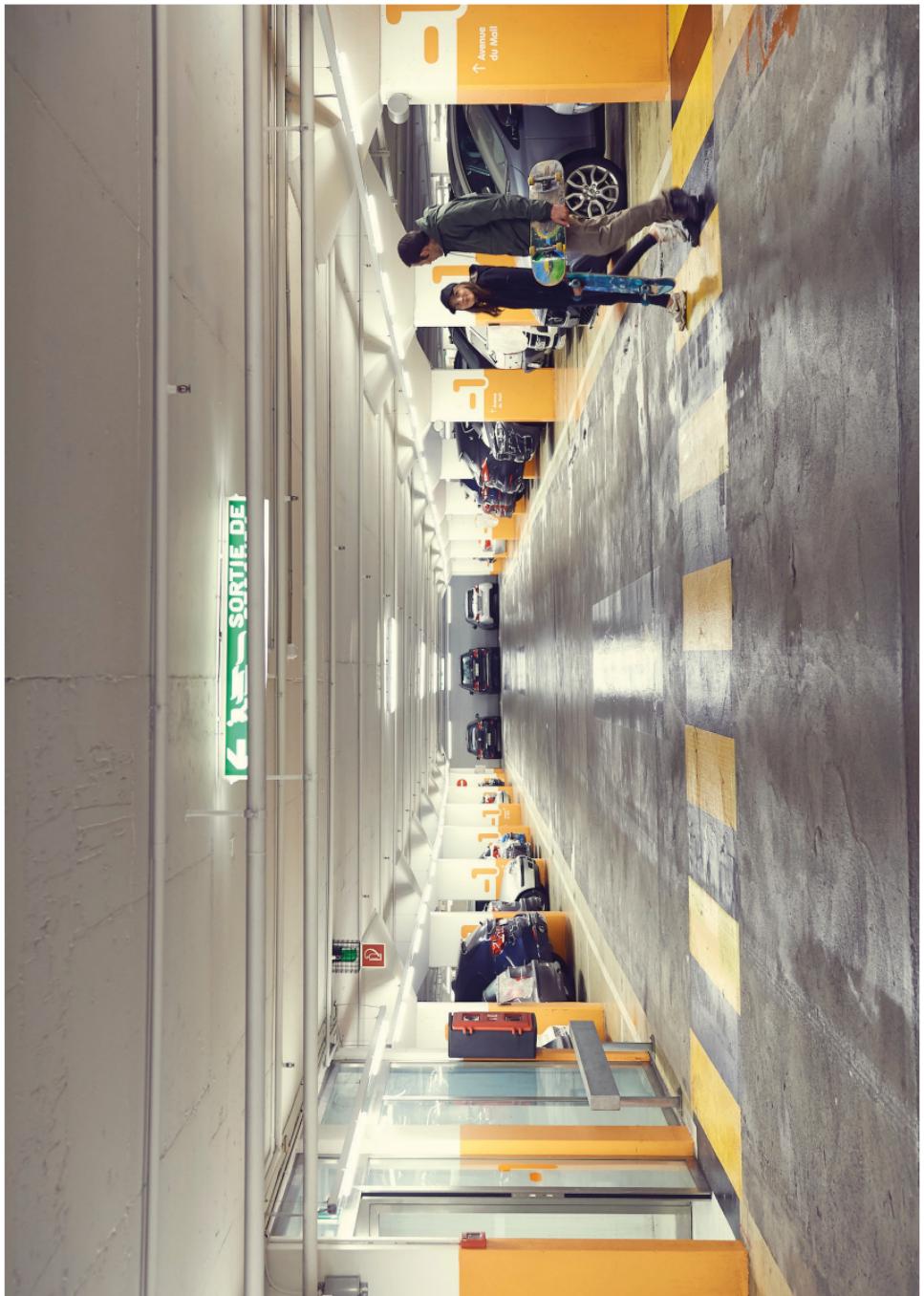


Macarons dans les communes

Pour remédier au phénomène des « voitures-ventouses » et mieux gérer l'utilisation du domaine public commun par les périodiques, plusieurs communes ont décidé de mettre en place des zones bleues à macarons.

Communes – nombre de macarons au 31 décembre 2017

Communes	Date d'introduction	Habitants	Entreprises	Total
Lancy	01.05.2011	2'521	108	2'629
Verney (434)	01.10.2012	561	29	590
Vernier (438)	01.05.2013	423	12	435
Chêne-Bourg	01.10.2012	453	50	503
Plain-les-Ouates	01.10.2012	425	57	482
Carouge	01.01.2013	2'35	387	2'922
Onex	01.03.2013	1'400	41	1'441
Chêne-Bougeries	01.10.2013	420	21	451
Thônex	01.05.2014	263	10	273
Meyrin	02.06.2014	1'09	47	1'058
Herens	01.02.2016	174	12	186
Ausy	01.03.2016	14	0	14
Cologny	01.02.2017	51	12	63
Conflans-Village	01.07.2017	99	12	111
Cresy/Confignon-Bermex	01.07.2017	151	6	157
Versoix	01.09.2017	227	22	249
Total		11'136	826	11'964



Travaux & Planification

Projets de nouveaux ouvrages

Rénovations et aménagements

Parkings en projet ou à l'étude

PRR de Bachet-de-Pesay (Bachet-Gui)

Pendant les 4 premiers mois, la Fondation a pour condamner ses travaux avec ceux du chantier CEVA yonin et réaliser les premières parois moulées cotes Est et Ouest. La totalité des parkings sera terminée en mars 2018. Les prochains appels d'offres, pleins concernent les travaux de bétonnage, d'électricité, de ventilation et des installations sanitaires. La mise en service du parking est agendaée pour mi-2020.

Parking Tréfle-Blanc

Le projet vise la construction d'un parking souterrain de 1200 places sur le même site que celui du projet de la nouvelle patinoire de Genève. Les études menées en 2017 ont permis de déterminer les plans de base du parking et de se ramper d'accès. Il restera menées en 2017 pour permettre la faisabilité de trois variantes et de déterminer la caractéristique architecturale sur le réseau extérieur. La variante la plus pertinente a été proposée par la Fondation à Etat et à la Ville. Ceux-ci devraient se prononcer début 2018.

Parking de l'Ecoquartier de la Jonction

Parking des Gazonnères*

Cette future stationnement permettra d'accueillir 1250 véhicules sur le site de la gare CEVA de Pont Rouge. L'autorisation de construire est en force depuis le 1^{er} mars 2017. Suite à un appel d'offres, le marché public du mandat d'étude et de suivi d'exécution a été attribué au Bureau Perner & Milleet.

Parking mutualisé de la future gare

CEVA de Chêne-Bourg

Les 500 places du parking sont destinées aux futurs logements et centre commercial, aux besoins du quartier ainsi qu'aux utilisateurs de la gare CEVA. La Fondation des Parkings a lancé le premier appel d'offres pour la construction de ce parking fin février afin de choisir l'entreprise chargée de la réalisation des terrassements et des travaux spéciaux. L'adjurement a été fait en juin. Le groupe Finjuliet, l'autorisation de construire est entrée en force. Le chantier a démarré en septembre 2019, pour une mise en service à l'automne 2019.

Parkings de la Ville de Carouge

Electromobilité
La Fondation a mis en service 97 bornes connectées, réparties dans 18 parkings privés, qui viennent s'ajouter aux 37 bornes publiques existantes. Celles-ci sont progressivement remplacées par des bornes de nouvelle génération. Les 34 points de recharge permettent de répondre à une demande grandissante. Véronier, dont les travaux de terrassement ont demandé fin 2017.

Economies d'énergie

En 2017, la Fondation des Parkings a réalisé une rénovation complète de l'éclairage dans les parkings de Genève-Plage, Tilleuls et Ennas en remplaçant les lampadaires traditionnels par des LED régulés via un système de détection de présence. Une économie d'énergie significative a été constatée dès la fin des travaux. Les kioscatheuses économisées permettent l'économie des subventions «SIS Eco» et «SEA» Swiss Energy Efficiency Award.



Bureau de l'ingénierie de la route

Parking de la Foundation

Parking des Tilleuls

Les plafonds, les naines de ventilation, les murs et les piliers ont été entièrement repensés et équipés de nouvelles éclairages. Des travaux similaires ont été effectués dans le parking de Plampalaus, qui passe ainsi en dessous du seuil de classification «grand consommateur électrique».

Parking de l'Etat de Genève

Travaux d'assainissement des bâtiments et de rénovation du parking David-Dufour. Importante charte, commencée en 2016, est poursuivie bon train. Les travaux d'assainissement ont été réalisés dans tous les étages. L'intervention dans les rampes d'entrée et de sortie a été exécutée pendant l'hiver, le parking ayant été fermé pour réduire la durée de cette étape. Ainsi l'entrée à parking à charge drapé et est beaucoup plus lumineux. La rénovation de cet emplacement, construit en 1970, se poursuivra en 2018 par un chantier complet de l'éclairage.



Davide Dufour

Parkings de la Ville de Carouge

La Ville de Carouge fait également appel à la Fondation des Parkings pour l'amélioration des parkings. Ces projets de construction et de rénovation de parkings. La Fondation a notamment collaboré avec le bureau d'architectes FundGalina à la mise au point du système d'accès et de pagage du parking souterrain de la route de Veyrier, dont les travaux de terrassement ont demandé fin 2017.

Exploitation

Administration & Finances

Nouveaux mandats

La Fondation des Parkings a obtenu le mandat d'exploitation du parking de Sétap à Plain-les-Ouates. Elle a également été mandatée pour la gestion du parking de Meyrin-Village et celui de la télécabine de Verrières.

Dans le cadre du mandat de gestion des parkings appartenant à l'état de Genève, la Fondation a repris la gestion de 5 parkings privés supplémentaires (153 places).

Nouveaux parkings

La Fondation des Parkings exploite les parkings des Arbres, des Gacomettes et du Végey, ouverts en 2017.

P+R

La Fondation a étendu son offre P+R journaliers à 2 park-relais supplémentaires: Voie Centrale et Plé-Bos. Inaugurée en 2014, la formule P+R Journalier, accessible sans abonnement ni paiement, offre aux automobilistes une place de parking et un billet unique pour Genève valable une journée entière. Elle est désormais disponible dans 8 parkings P+R Bemex, P+R Bout-du-Monde, P+R Gare de Meyrin, P+R Meyrin-Gravière, P+R Tuilières, P+R Champ Bossu, P+R Voie-Centrale et P+R Sachéron est prévue d'ici le printemps 2018.

Deux-roues motorisés

La Fondation des Parkings met à disposition 1000 emplacements pour les deux-roues motorisés (2RM) dans les parkings publics et/ou accessibles aux visiteurs. Ces places bénéficient d'une tarification horaire avantageuse: CHF 1.– par tranche de 3heures. En plus des abonnements mensuels et annuels cassiques, la Fondation a créé un abonnement multiparking annuel valable dans 11 parkings à Genève.

Horodatations Ville de Genève

La Fondation a achevé le remplacement des anciens appareils sur la voirie publique et le domaine privé et a installé 130 horodateurs de dernière génération.

Technique

La Fondation des Parkings a mis en place les caisses automatiques des parkings à hauteur des parkings de la Plaine. Elles ont été équipées de lecteurs de cartes bancaires sans contact.

Nouvelles zones marquées

En 2017, les activités du département Administration & Finances ont été partiellement marquées par des changements légaux, réglementaires et normatifs. Lors de la mise en œuvre d'une nouvelle politique de stationnement, incluant des marquages annuels.

Eco-quartier des Vergers

Le prolongement de l'émergence des deux-roues motorisées (2RM) dans les bâtiments de ce quartier écologique de Meyrin, en 2016, et de la mise en service de son premier parking souterrain, les Vergers, a permis à la clientèle a pris en charge la gestion du parking des Aubres (650 places auto) dès fin du mois de février.

Nouveaux critères d'attribution des

ménages « habitant »

La Fondation a souhaité constamment d'améliorer la qualité de ses services et des outreages qu'elle gère. Ainsi, en 2017, les parkings de la Plaine de Plainpalais, des Filukas et de Davyd-Dufour ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation. Soucieux de limiter l'impact pour les usagers, le service à la clientèle veille à informer le public et à proposer des offres de substitution aux abonnés.

Norme ISO 20022

En juin 2017, le Conseil d'Etat genevois a annoncé l'introduction de deux nouveaux critères d'attribution des ménages annuels de stationnement « habitant », effectifs dès le 1^{er} septembre. La mise en œuvre de cette décision en quelques semaines a représenté un défi majeur pour les équipes administratives. Pour servir au mieux les 34'000 clients concernés, la Fondation a renforcé l'effectif du service « ménages » et créé une ligne d'assistance téléphonique dédiée.

Nouvelles zones marquées

Le service à la clientèle a accompagné les communes de Cologny (12.2017), Contigny, Bessy-Cressy (16.2017) et Versoix (19.2017), lors de la mise en œuvre d'une nouvelle politique de stationnement, incluant des marquages annuels.

Nouveau taux TVA dès le 1^{er} janvier 2018

Suite aux résultats de la votation fédérale du 24 octobre 2017 sur le projet « prévoyance vieillesse 2020 », la Fondation des Parkings a adapté les taux TVA dans tous ses systèmes informatiques et sur son site internet, afin de pouvoir réaliser une facturation 2018 correcte. Un travail important mené à bien dans des délais très serrés, avec un coût conséquent en termes de ressources.

Nouvelles zones marquées

La Fondation des Parkings est parmi les premières à avoir adapté ses outils informatiques et processus, afin d'être compatible avec la norme ISO 20022 d'harmonisation internationale du trafic des paiements.

Service du Stationnement

Systèmes d'Information

Acteur majeur dans la politique de mobilité et de régulation du stationnement du Canton de Genève, le Service du Stationnement représente une part toujours importante des besoins fonctionnels et structurels au niveau des parkings et horodateurs.

Effectif et structure

En 2017, le Service du Stationnement a été intégré dans le contact de prestations de l'Etat, en appliquant les directives et procédures du contrat de prestations 2017-2019. Il répond ainsi aux objectifs fixés par le Plan directeur du stationnement adopté par le Conseil d'Etat.

Effectif et structure

En 2017, le Service du Stationnement a représenté une part toujours importante des besoins fonctionnels et structurels au niveau des parkings et horodateurs.

La collaboration avec les différentes entités en lien avec l'activité de contrôle se maintient de manière optimale sur l'ensemble du domaine public des Villes de Genève, Lancy, Carouge, Vernier et Plain-les-Ouates.

Activités

2017 a été marquée par la mise en place de solutions métier intégrant les nouvelles technologies de contrôle et permettant l'intégration de nouveaux types de véhicules de type Scan Car. Le renouvellement du parc des horodateurs en Ville de Genève s'est achevé durant l'été 2017. La dématérialisation du ticket a nécessité une adaptation du fonctionnement des appareils de saisi.

Créé à l'occasion du recrutement de son Directeur fin 2017, le Département des Systèmes d'information a pour mission de mettre en œuvre la stratégie de la Fondation des Parkings en matière d'offre numérique, d'outils informatiques et de gestion de projets. En s'appuyant sur les structures déjà en place, le département s'attache à améliorer les apports de la technologie aux différents métiers de la Fondation, à les préenrichir et à créer/épurer de nouvelles présentations innovantes.

Base de données du stationnement (C)

Régroupant l'ensemble des informations sur les droits de stationnement gérés par la Fondation, la base C est devenue la pierre angulaire de la dématérialisation de la vente et du contrôle. 2017 a vu l'utilisation de cette base démultipliée par le déploiement des horodateurs intelligents, la montée en charge du paiement par téléphone ou les services de paiement « à la carte ». Ces services peuvent notamment prendre en compte les horaires, les types d'usagers, les modes d'abonnement ou encore le type de places utilisées. Ainsi le tout nouveau parking des Gazomètres propose un tarif aménagé pour les résidents du quartier afin de compenser la diminution des places en surface.

Tarifs différenciés aux Gazomètres

Les équipements récents de contrôle d'accès, incluant la reconnaissance des plaques, combinés à la base centralisée des droits de stationnement permettent à la Fondation des Parkings de proposer de nouveaux services de tarification « à la carte ». Ces services peuvent notamment prendre en compte les horaires, les types d'usagers, les modes d'abonnement ou encore le type de places utilisées. Ainsi le tout nouveau parking des Gazomètres propose un tarif aménagé pour les résidents du quartier afin de compenser la diminution des places en surface.

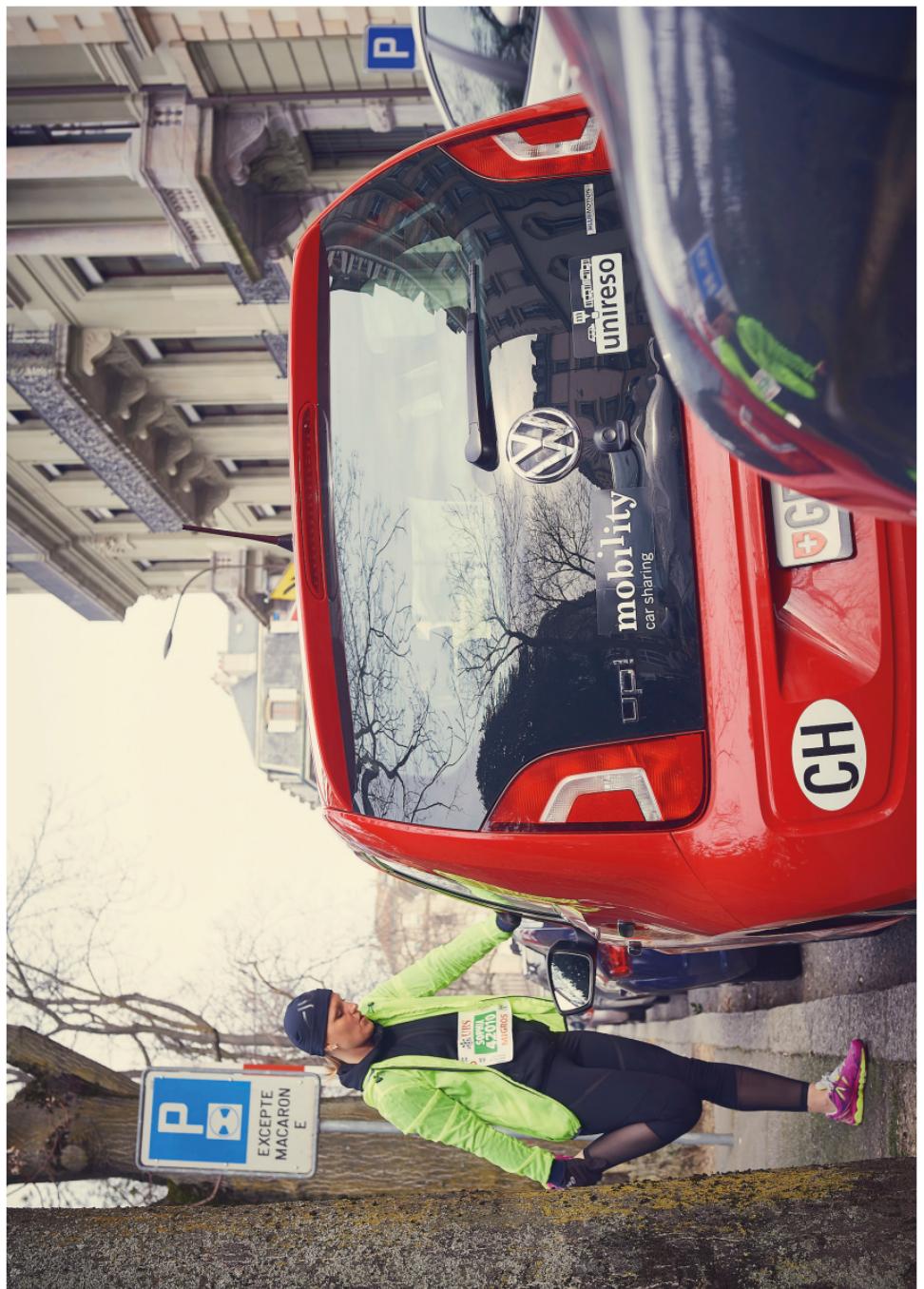
Transition numérique de l'administration

Les travaux sur la transition numérique se poursuivent afin d'améliorer la dématérialisation, d'améliorer le pilotage et de proposer à la clientèle des services plus pratiques. L'amélioration des outils d'analyse des abonnements entre ainsi dans une nouvelle phase, avec des réalisations concrètes prévues en 2018.

Scan Car

Testé sous la forme d'un projet pilote en 2016, la Scan Car a bénéficié d'une attention particulière tout au long de l'année 2017, afin d'entre en service opérationnel au tout début de 2018. En appui des agents de contrôle sur le terrain, ce véhicule spécifique permettra d'améliorer la qualité et la pertinence des contrôles de stationnement sur la voie publique.

Grâce à la collaboration étroite entre les acteurs internes du métier et de l'information, ainsi qu'avec les partenaires externes,



Focus : Gazomètres – premier parking de compensation de Genève

Premier parking de compensation à Genève

Le bâtiment des parkings a été mandaté pour financer, construire et exploiter un parking de 320 places en sous-sol, afin de compenser la manque de places en surface due à l'absence de la jonction (arrivée du tram), suppression des places de park en voire, création de 300 logements dans le périmètre de l'Ecoquartier. Le parking des Gazomètres, offrant 320 places en sous-sol, est le premier parking construit à Genève dans le but de compenser les places qui ont été supprimées en surface pour développer de l'espace public. Les travaux de construction ont duré 18 mois, d'octobre 2015 à mars 2017. Ils ont engendré de nombreuses dévaluations de collecteurs, conduites et divers services alimentant les bâtiments existants. Le coût du parking est de CHF 14 millions, dont CHF 1 million pour la dépollution des terres extraites du site de chantier.



Maurice Jeun, Yves Gouraud, Romy Bagan, Luc Barthoux et Antoine de Baemy.

Une gestion extrêmement rigoureuse des déchets et une collaboration étroite des mairies d'ouvrage
Les travaux d'aménagement du site de l'Ecoquartier de la Jonction ont débuté en 2008, sous la maîtrise l'ouvrage de la Ville de Genève, de l'EPN et des SIE. En 2015, les travaux de construction du parking ont nécessité la dépollution de la dernière couche de terre avant la réalisation des surprofondeurs et du radier, ainsi que celle des terres situées dans la zone de la rampe. Durant cette phase, l'importante levée de pollution a rendu nécessaire l'installation d'une station de traitement de l'eau. La forte pollution des terrains a demandé une gestion extrêmement rigoureuse stockage, analyse, captation des odeurs, etc. afin d'acheminer les déchets dans les décharges et filières de traitement et de réalisation adéquates.

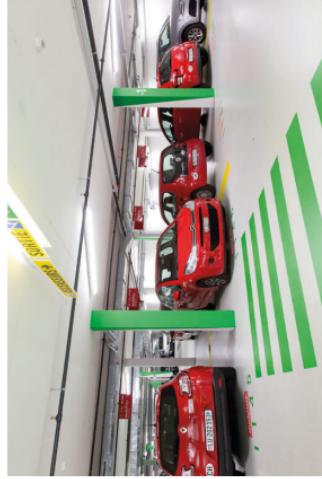
Une bonne gestion des espaces et de la circulation de chantier dans ce périmètre réduit, en plein centre-ville, avec des délimitations claires et évitent les embouteillages. L'ouvrage a été rendu possible grâce à la collaboration étroite des différents mairies

et de la fondation, associée aux équipements nécessaires de contrôle, d'accès et de reconnaissance de piétons. Concrètement, la balise d'immobilisation du véhicule est scannée à l'entrée du parking et envoyée à C+. Le détenteur d'un masquelet test ainsi identifié et le système générera un ticket de parking au tarif fidé.

Chronologie du projet

Historique du site des Gazomètres

Le nom du parking rappelle l'emplacement des gazomètres de l'ancienne usine à gaz de la Coulommierie. L'usine avait été implantée en 1845 sur un terrain qui se trouvait alors en pleine zone marécâche. Elle produisait du gaz en distillant de la houille, produisant ainsi du gaz et du coke pour l'éclairage et le chauffage. Le gaz de ville produit était stocké dans de grands gazomètres (réservoirs permettant de stocker le gaz et de réguler la pression). Genève a été la première ville de Suisse romande à être éclairée par le gaz. Isolée au départ, l'usine se retrouva



bientôt en pleine zone habitée. Elle fut modifiée et agrandie à la fin du 19^e siècle. Le lundi 23 août 1909, une explosion se produisit à l'usine, causant la mort de 13 personnes et faisant 12 blessés. L'usine a été mise hors service en 1915, suite à la mise en service de usine de Châtelaine. Le site a ensuite accueilli, dès 1931, le siège administratif de Genève AG, jusqu'au début des années 1980. Enfin, diverses activités y ont été développées par des artistes et artisans.

Ouvrage et entreprises concernés. La Ville et l'Energie

La Fondation des Parkings a été mandatée pour financer, construire et exploiter un parking de 320 places en sous-sol, afin de compenser la manque de places en surface due à l'absence de la jonction (arrivée du tram), suppression des places de park en voire, création de 300 logements dans le périmètre de l'Ecoquartier. Le parking des Gazomètres, offrant 320 places en sous-sol, est le premier parking construit à Genève dans le but de compenser les places qui ont été supprimées en surface pour développer de l'espace public. Les travaux de construction ont duré 18 mois, d'octobre 2015 à mars 2017. Ils ont engendré de nombreuses dévaluations de collecteurs, conduites et divers services alimentant les bâtiments existants. Le coût du parking est de CHF 14 millions, dont CHF 1 million pour la dépollution des terres extraites du site de chantier.

Des tarifs avantageux pour les habitants du quartier détenteurs d'un masquelet grâce à la technologie développée par la CHF

Construit sur deux niveaux en sous-sol, le parking est divisé en deux zones: une partie publique de 200 places et une partie privée de 120 places, dédiée aux habitants des trois immeubles de l'Ecoquartier. Dans sa partie publique, le parking offre 6 places de recharge pour les voitures électriques, 9 places Mobility et 26 places pour les deux-roues motorisés. Des emplacements pour les personnes à mobilité réduite sont également disponibles. L'ouvrage est équipé d'un système de contrôle d'accès installé sur toutes les portes d'accès piétons, voitures et ascenseurs.

Des tarifs avantageux (0.50cts de l'heure) sont offerts aux habitants du quartier détenteurs d'un masquelet pour la zone à « portcouns ». Cette tarification différenciée est possible grâce à la base de données C+, développée à l'intérieur, qui centralise toutes les données de stationnement gérées par la fondation, associée aux équipements nécessaires de contrôle, d'accès et de reconnaissance de piétons. Concrètement, la balise d'immobilisation du véhicule est scannée à l'entrée du parking et envoyée à C+. Le détenteur d'un masquelet test ainsi identifié et le système générera un ticket de parking au tarif fidé.

Une bonne gestion des espaces et de la circulation de chantier dans ce périmètre réduit, en plein centre-ville, avec des délimitations claires et évitent les embouteillages.



Etats financiers consolidés au 31 décembre 2017

Compte de résultat consolidé pour les exercices clôturent au 31 décembre

	Montants en CHF	Notes	Budget 2017	Réalisé 2017	Réalisé 2016
Produits					
Produits des abonnements	41264.13	12'032'839	11'96'177	12'019'659	
Produits des parkings horaire	4.13	3'887'000	4'257'669	3'922'431	
Produits des mactours	4.13	9'524'000	9'731'636	9'899'510	
Produits différés de subventions d'investissement	17	94'556	94'556	94'556	
Référence de gestion des parkings	4.13	1'641'016	1'288'860	1'29'220	
Référence pour la gestion des parkings Comptoir, Filmparkbox, etc.)		716'252	211'573	58'227	
Référence gestion parking d'État	4.13	3'933'232	667'298	630'893	
Référence de surveillance des parkings	25	9'575'502	3'666'053	3'888'652	
Indemnité pour le contrôle des stationnements				9'722'394	
Autres produits de l'exploitation		3'551'142	3'047'217	3'005'416	
Produit de location dépôts / surfaces	4.12	643'955	629'209	748'059	
Relevé services tiers / Publicité	4.13	2'417'805	2'233'458	2'218'546	
Recettes du pôle culturel de la ville publique	4.13	416'880	160'536	483'707	
Vente Energies solaires		90'000	85'650	87'195	
Honoraria et produits divers	7	173'792	597'130	320'439	
Divers		19'800	62'306	47'460	
Total des produits	43'995'046	44'227'668	44'29'388		
Charges					
Frais de personnel	4.10	19'047'863	17'123'234	17'155'325	
Frais de personnel	8 & 24	16'825'313	16'395'907	16'390'864	
Frais de conseil		221'930	127'811	185'271	
Frais d'exploitation		6'590'937	4'295'706	5'048'872	
Frais d'exploitation		5'220'937	4'889'719	4'943'537	
Etudes		1'285'000	1'285'000	1'285'000	
In-Peking		5'000	4'158	4'158	
Publicité & R		30'000	2'8401	18'180	
Frais d'entretenir		93'023	856'024	862'828	
Frais d'administration		3'238'768	3'932'015	3'612'802	
Frais généraux		2'150'568	2'035'280	1'890'459	
Administration générale		996'999	885'658	676'768	
Loyer administratif		111'070	111'070	115'775	
Part de l'indemnité non dépensée et restituables	11 & 25	0	7'757'770	388'124	
Amortissements		614'133	614'133	612'461	
Amortissements immobilisations d'exploitation		7'729'859	7'000'225	6'777'666	
Amortissements immobilisations d'administration		3'863'226	3'863'226	3'962'666	
Total des charges	37'662'109	33'713'065	32'896'022		
Résultat opérationnel					
Produits financiers	9	545'251	1'345'666	899'907	
Charges financières	10	-451'010	-557'342	-691'820	
Résultat avant sociétés associées	6'227'178	11'302'947	11'404'533		
Part dans le résultat net des sociétés associées	19	1'013'866	889'574	1'253'893	
Résultat de l'exercice	7'541'064	12'192'521	12'730'346		

Bilan consolidé
pour les exercices clôturant au 31 décembre

Variation des fonds propres consolidés
pour les exercices clôturant au 31 décembre

	Montants en CHF	Notes	Réalisé 2017	Réalisé 2016	
Actif					
Actif courant					
Liquidités et équivalents de liquidités	4.3 & 12	26'424'399	19'169'718		
Débiteurs	4.4 & 13	2'689'843	727'323		
Autres débiteurs à court terme	4.4	671'725	419'658		
Actifs financiers	4.4 & 14	1239'268	1229'962		
Total de l'actif courant	30'945'236	21'534'661			
Actif immobilisé					
Immobilisations corporelles	4.5 & 15	126'577'930	128'979'844		
Immobilisations incorporelles	4.6 & 16	1336'433	1'517'886		
Prêt et garanties à long terme	18	23'537'942	24'031'888		
Participations	4.2 & 19	15'400'164	15'737'920		
Total de l'actif immobilisé	167'066'068	170'556'708			
Total de l'actif	198'013'304	191'791'369			
Passif					
Fonds étrangers					
Engagement à court terme					
Fournisseurs et autres créanciers	20	5'764'576	4'367'016		
Revenus reçus d'avance	21	6'490'381	7'509'942		
Part et court terme des emprunts à long terme	4.8 & 22	13'600'000	5'200'000		
Garantis et consignes		568'374	537'904		
Passifs à caractère temporaire		1'870'749			
Total des engagements à court terme	15'089'644	19'279'011			
Engagement à long terme					
Emprunts bancaires à long terme	4.8 & 22	3'900'000	5'200'000		
Dettes à long terme	4.8 & 22	4'387'16	5'750'600		
Subventions d'investissement	4.14 & 17	2'392'633	2'487'189		
Provisions	4.9 & 23	109'000	107'000		
Autres passifs à long terme	4.11 & 25	775'70	0		
Total des engagements à long terme	11'156'019	13'637'239			
Total des fonds propres	26'645'663	32'616'249			
Fonds propres					
Capital	26	100'000	100'000		
Fonds réservé à l'échéance		2'000'000	1'440'472		
Fonds statutaires		157'057'210	144'046'758		
Part de l'indemnité du Service du Statutaire (SOS) non dépassée		0	20'016		
Résultat de l'exercice		12'192'221	12'738'96		
Total des fonds propres	171'367'641	159'175'210			
Total du passif	198'013'304	191'791'369			
Variation des fonds propres consolidés					
Année 2017					
Soldes au 1 ^{er} janvier		100	2'000	157'075	
Résultat net de l'exercice					
Soldes au 31 décembre avant attribution du SOS		100	2'000	157'075	
Par déboursement (note 26.3)					
Soldes au 31 décembre après attribution du résultat		100	2'000	157'075	
Année 2016					
Soldes au 1 ^{er} janvier		100	2'000	157'075	
Résultat net de l'exercice					
Soldes au 31 décembre avant attribution du résultat		100	2'000	157'075	
Attribution aux fonds statutaires					
Par déboursement (note 26.3)					
Soldes au 31 décembre après attribution du résultat		100	2'000	157'075	

Flux de trésorerie consolidés
pour les exercices clôturant au 31 décembre

		Réalisé 2017	Réalisé 2016
En milliers de CHF			
Flux de trésorerie consolidés			
Revenus de l'exercice	12'193	12'230	
Amortissement comptables	7'000	6'207	
Chargés de produits non monétaires	243	-243	
Diminution / Augmentation du passif courant	-2'106	-1'051	
Variation des autres passifs à long terme (505)	-489	2'389	
Variabilisation des dettes à long terme	776	-894	
Flux liés aux activités opérationnelles	16'816	19'288	
Activités d'investissement			
Parkings publiques	-241	-99	
Parking Saint-Maurice	-76	-35	
Parking des Alpes	-12	0	
Parking des Chaudannes	-22	0	
Parking Vercorin			
Parking Hub Danans			
Vieux-Moulin	0	-37	
Tillavie	-386	-113	
Gastronomies	-1'194	-3'146	
Parkings P+R			
P+R Moléson/Suzac	-204	-65	
P+R Epole	-292	-51	
P+R Suisse-Matin	-55	-33	
P+R Secheron	-173	96	
P+R Grange-Bléige	-486	-293	
P+R de la Vache-Cornale	-21	0	
P+R Berrioz	-9	0	
P+R Prodigis	-17	0	
P+R Aigle	-43	-21	
Bureaux et commerces du quartier de l'Ecole	-103	-57	
P+R Etendues et chartreuses			
Aire Bachet	-6	-13	
Autres P+R	-5'000	-61	
Autres immobilisations			
Centre de contrôle	-181	-221	
Transfert, reprise et liquidation	-953	-1'380	
Service du Statutaire	-384	-210	
Prévision, police et bordereau	-22	-249	
Information de gestion et analyse informatique	-904	-777	
Placements à LTC et à très court à LT	380	389	
Variation du prêt et des garanties à long terme			
Flux liés aux activités d'investissement	-4'149	-6'393	
Activités de financement			
Honorarment et emprunts	-5'300	-20'900	
Variation des lettres à long terme	-62	-16	
Flux liés aux activités de financement	-5'362	-20'316	
Total des flux de trésorerie			
Urquittes au 1 ^{er} janvier	7'305	-7'421	
Urquittes au 31 décembre	19'170	26'950	
Variation des liquidités	26'975	19'170	
	7'395	-7'421	

Notes aux états financiers

pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2017

et financière de l'Etat ainsi qu'aux directives transversales sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et sur les subventions non monétaires.

de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée,

- d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

1.1 Présentation

La Fondation des Parkings (ci-après : la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la loi H 113 sur la Fondation des Parkings du 17 mai 2001 (FPark). La Fondation ne peut s'engager que en Suisse. Centre de l'Etat 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique de mobilité francs, pour un même objet, doit être sauvé.

1.2 Organisation de la Fondation

de construire et d'encourager la réalisation de parkings (P+R), pour les automobilistes deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics;

- d'exploiter les parkings dont elle est propriétaire ou qui sont propriété

comme suit:

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

L'éffectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2017 était de 160 personnes pour 152,4 équivalents plein temps, réparti

	2017	2016
Direction	5,0	5,0
Département Travaux & Réalisation	2,8	2,8
Département Exploitation	35,1	34,2
Département Service du Stationnement	79,1	87,7
Département Administration & Finances	17,3	16,0
Service Communication	0,8	0,8
Service Informatique	4,0	3,0
Service Juridique	0,8	0,8
Service Ressources Humaines	1,0	1,0
Apprentie(s)	2,0	2,0
Total	152,9	158,3

1.3 Statut fiscal

La Fondation est exonérée en matière d'imposition sur le bénéfice et le capital en raison de son statut d'établissement de droit public cantonal.

2. Base de préparation des états financiers

sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

Voir aussi Note 4.7

2.3 Changement de pratiques comptables

Les principes méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en Note 4.

les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants en euros, sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau. En raison des arrondis opérés dans les tableaux présentés, se peut que quelques valeurs diffèrent de quelques francs.

2.1 Consolidation (IPSAS 35)

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend, hormis la Fondation, les sociétés Parking Place de Corvain SA, dans lesquelles la Plaine de Plainpalais SA, dans lesquelles la Fondation détient respectivement 45,56% et 49% du capital social. L'analyse globale des relations entre les entités, permet de conclure à une absence de contrôle direct ou indirect. La Fondation consolide ces deux entités par la méthode de mise en équivalence.

2.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentes, sur la présentation des actifs et engagements conditionnés à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant des charges de la période comptable, tels que les estimations concernant les provisions pour risques et charges, sont basées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant des charges de la période comptable, tels que les estimations concernant les provisions pour risques et charges, sont basées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

a) Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme 25;

b) une provision est comptabilisée dans la mesure de la capacité financière de l'Etat afin de couvrir le risque que les taux prévus par la lettre c. annexe 2, dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2016. Financement des institutions de prévoyance de coparticipation de droit public de

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers. En outre, les états financiers se réfèrent à la Loi sur la gestion administrative.

de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a

- d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

1.1 Présentation

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de park et peut devenir bénéficiaire d'immobilisations. La Fondation peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

1.2 Organisation de la Fondation

de construire et d'encourager la réalisation de parkings (P+R), pour les automobilistes deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics;

1.2 Organisation des Parkings

L'éffectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2017 était de 160 personnes pour 152,4 équivalents plein temps, réparti

comme suit:

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

pour 152,4 équivalents plein temps, réparti

comme suit:

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

pour 152,4 équivalents plein temps, réparti

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

pour 152,4 équivalents plein temps, réparti

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

pour 152,4 équivalents plein temps, réparti

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

pour 152,4 équivalents plein temps, réparti

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

pour 152,4 équivalents plein temps, réparti

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

pour 152,4 équivalents plein temps, réparti

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

pour 152,4 équivalents plein temps, réparti

la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vaudoise, survivants, du 25 juin 1982, non solvants, attente (IPSAS 1);

Q) remontant tout les renouvellements et engagements aux membres protéés de la famille principaux dirigeants (et pas public dans les états financiers (IPSAS 20);

d) les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29);

e) les sommes réalisées lors d'aliénations des entreprises associées sont préparées sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comparables avec celles de la Fondation.

Voir aussi Note 19

4. Principes comptables

4.1 Conversion des monnaies étrangères (IPSAS 4)

4.3 Liquidités et Équivalents de liquidités (IPSAS 2)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les débits de change sont comptabilisés au compte de résultat les actifs et les emprunts non monétaires libellés en monnaies étrangères (vaudous au coût historique) sont convertis en cours de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

4.2 Participations dans des entreprises associées (IPSAS 36)

4.4 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent les créances chromatiques, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme au-delà de 3 mois.

Les actifs financiers sont présents au bilan en actifs courants ou immobilisés selon que presque lorsque l'investisseur détient au

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés: (i) actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat;

(ii) placements détenus jusqu'à leur échéance; (iii) prêt et créance ou (iv) actifs financiers disponibles à la vente.

Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers est déterminée par référence aux cours actuels cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. Sont également pris en compte les changements postérieurs à l'échéance dans la mesure où les actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans le résultat des entreprises associées. Les états financiers annuels sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comparables avec celles de la Fondation.

Voir aussi Note 19

La Fondation classe tous ses actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers détenus, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme tels dès fins de transaction s'ils sont achetés ou vendus en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. À chaque date de clôture, (ii) placements détenus jusqu'à leur échéance, (iii) prêt et créance ou (iv) actifs financiers disponibles à la vente.

Cout amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance non débâtie avec des déchéances fixes ou déterminées et qui ne sont pas cotés dans un marché actif, il prennent naissance lorsque la Fondation fournit un débiteur sans intention de réaliser une créance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au cout amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

(iii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non débâtie avec des déchéances fixes ou déterminées et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit un débiteur sans intention de réaliser une créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au cout amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuant le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Voir aussi Note 18

Les créances détiennent une déchéance entre 15 et 90 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de recouper les créances dans leur intégralité.

Les créances sont comptabilisées en partie quand elles sont jugées irrécouvrables.

Voir aussi Note 13

(iv) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés: (i) actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat;

(ii) placements détenus jusqu'à leur échéance; (iii) prêt et créance ou (iv) actifs financiers disponibles à la vente.

Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers est déterminée par référence aux cours actuels cotés à la date de clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. Sont également pris en compte les changements postérieurs à l'échéance dans la mesure où les actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans le résultat des entreprises associées. Les états financiers annuels sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comparables avec celles de la Fondation.

Voir aussi Note 19

La Fondation classe tous ses actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers détenus, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme tels dès fins de transaction s'ils sont achetés ou vendus en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. À chaque date de clôture, (ii) placements détenus jusqu'à leur échéance, (iii) prêt et créance ou (iv) actifs financiers disponibles à la vente.

Cout amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance non débâtie avec des déchéances fixes ou déterminées et qui ne sont pas cotés dans un marché actif, il prennent naissance lorsque la Fondation fournit un débiteur sans intention de réaliser une créance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au cout amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

(iii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non débâtie avec des déchéances fixes ou déterminées et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit un débiteur sans intention de réaliser une créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au cout amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuant le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Voir aussi Note 18

Les créances détiennent une déchéance entre 15 et 90 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de recouper les créances dans leur intégralité.

Les créances sont comptabilisées en partie quand elles sont jugées irrécouvrables.

Voir aussi Note 13

(iv) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont:

	Durée d'utilité
Droits émis (liés à la durée d'utilité de l'actif ou jusqu'à)	20 - 100 ans
Logiciels informatiques	3 - 5 ans

des actifs financiers non dérivés, désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après combatlisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont combinabiles directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la combinatible ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte (précédemment combinable) en capitaux propres est enregistré(e) au résultat.

4.5 Immobilisations corporelles (IPAS 17)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de combinatible sont satisfais. En outre, le coût correspond à chaque inspection majeure qui est combinable dans la

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont:

	Durée d'utilité
Partagés	
Terrains	
Gros œuvre	
Second œuvre	5 - 20 ans
Matériel technique	5 - 20 ans
Honoraires de la voie publique	4 - 5 ans
Aménagements	5 - 20 ans
Équipements/informatiques	3 - 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle. Le seuil d'activation éternel, unitaire ou cumulé, est de CHF 3'000,-.

Voir aussi Note 15

4.6 Immobilisations incorporelles (IPAS 31)

Les immobilisations incorporelles achetées séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

y afférents sont combinabiles directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la combinatible ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte (précédemment combinable) en capitaux propres est enregistré(e) au résultat.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est combinable séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilisation d'un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est combinable séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilisation d'un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Les coûts d'emprunt (IPAS 5) sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de combinatible sont satisfais. En outre, le coût correspond à chaque inspection majeure qui est combinable dans la

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice d'évaluation qu'un actif a pu perdre de valeur. Si tel indice existe, la valeur recuperable de l'actif est estimée et une perte de valeur est combinable au compte de résultat lorsque la valeur combinable de l'actif est supérieure à sa valeur recuperable.

La valeur recuperable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (cf. Note 4.4) et des coûts de vente et la valeur durable. La valeur recuperable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cette méthode n'apporte pas d'avantages de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur recuperable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (cf. Note 4.4) et des coûts de vente et la valeur durable. La valeur recuperable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cette méthode n'apporte pas d'avantages de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'actif en fonction de son utilisation et de ses caractéristiques. Elle est apprécier notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux ayant tenu compte des emprunts bancaires, les intérêts sur les obligations et les autres dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'actif en fonction de son utilisation et de ses caractéristiques. Elle est apprécier notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux ayant tenu compte des emprunts bancaires, les intérêts sur les obligations et les autres dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'actif en fonction de son utilisation et de ses caractéristiques. Elle est apprécier notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux ayant tenu compte des emprunts bancaires, les intérêts sur les obligations et les autres dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'actif en fonction de son utilisation et de ses caractéristiques. Elle est apprécier notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux ayant tenu compte des emprunts bancaires, les intérêts sur les obligations et les autres dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'actif en fonction de son utilisation et de ses caractéristiques. Elle est apprécier notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux ayant tenu compte des emprunts bancaires, les intérêts sur les obligations et les autres dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'actif en fonction de son utilisation et de ses caractéristiques. Elle est apprécier notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux ayant tenu compte des emprunts bancaires, les intérêts sur les obligations et les autres dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'actif en fonction de son utilisation et de ses caractéristiques. Elle est apprécier notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux ayant tenu compte des emprunts bancaires, les intérêts sur les obligations et les autres dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisées à la juste valeur diminuées des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Voir aussi Note 22

4.9 Provisions et passifs éventuels (IPSAS 19)

Dès provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qui est probable qu'une sorte de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour étendre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux d'intérêt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision due à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière. En cas de baisse de la provision liée à l'écoulement du temps, il s'agit d'un produit financier.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour étendre l'obligation à la cette même date.

Dès passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais requièrent des indications dans les notes aux Etats financiers. Les passifs éventuels sont soit des obligations possibles qui surviennent en raison d'événements passés et dont l'existence est confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité, soit des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sorte de ressource soit nécessaire

pour étendre les obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

Voir aussi Note 23

4.10 Avantages au personnel (IPSAS 25)

Voir aussi Note 22

Pensions et prestations de retraite

La Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPFG), à laquelle la Fondation des Parkings

est affiliée, applique un plan principal en matière de prestations. Cet établissement de droit public a été issu de la fusion de la CIA et de la CEP à 1.1.2014. Le système financier adopte un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres envers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a LEP et sous approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible boursouffrant la planification à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la caisse. En conséquence la CPFG bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève art. 9 LCPEG) a défini un objectif de taux de couverture de 80% pour le 1.1.2052 (art 28 LCPEG).

Depuis l'exercice 2016, la Fondation ne prouve plus le déficit entre les engagements de prévoyance professionnelle et la fortune de son personnel dans la CPFG selon l'approche prevue par la norme IPSAS 25, voir Note 3.

Voir aussi Note 24

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties accordées par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique « Frais de personnel » mesurés qui sont accusés par les collaborateurs. Les

prime d'ancienneté, avantages à long terme CHF 500.-; 2000.-; 2500.- et 3000.-). Compte tenu de l'importance relative des montants, la Fondation a renoncé à estimer le coût annuel des services rendus et à le comptabiliser en dette.

En raison d'événements passés et dont l'existence est confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité, soit des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sorte de ressource soit nécessaire

les macarons à gratter, soit des prestations de courtes durées, sont reconnus au moment de leur encasement et que les produits les aux aménagements ou aux locations ou aux mises en réseaux, sont des prestations de longues durées, sont repartis sur la durée de validité du stationnement. Les produits d'estimation horaire en voie ainsi que les aренды не sont pas reconnus comme reçus pour la Fondation, ils reviennent directement à l'Etat. Les produits des macarons sont sous du partage sur la voie publique, toutefois, conformément à l'article 7D de la Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, ces produits nets reviennent à la circulation routière, ces produits nets sont transférés à quasi-totalement des risques et avantages inférieurs à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Voir aussi Note 25

4.12 Contrats de location (IPSAS 13)

La Fondation n'a aucun contrat de location financière au terme duquel elle transfère ou il lui est transféré à quasi-totalement des risques et avantages inférieurs à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

La Fondation a aucun contrat de location financière au terme duquel elle transfère ou il lui est transféré à quasi-totalement des risques et avantages inférieurs à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simples dans lesquels la Fondation est présente sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les revenus au titre des contrats de location simples dans lesquels la Fondation est présente sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les abonnements ont une durée contractuelle correspondant à la période entre la date de début de la prestation et la fin de l'année en cours. Ils sont enregistrés tacitement dans l'année en annexe.

4.13 Reconnaissance des revenus (IPSAS 9)

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce revenu peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus en annexe lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

Produits de stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est dépliée fournie, ce qui signifie que les produits du partage horaire ou

Recettes (ou pénalités) de la voie publique La convention de gestion des horodateurs de la Ville de Genève, concile avec le canton de

les autres subventions non monétaires liées à une mise à disposition d'une surface d'exploitation sont valorisées selon l'ancienne méthode, à savoir :

[Surface x prix/m² x taux de rendement]

Les prix/m² sont arrondis au centime dans les calculs du tableau ci-après alors qu'ils apparaissent au franc.

Subventions non monétaires par parking

	Taux	Prix au m ²	Superficie	Cout construction	Droit de d'utilisation de places de parc
Caution de Genève					
P.R. les Mouillères	2 %	851	3'050	4'000'000	80'000
Parking des Coudjiers	2 %	50	272	272	62'123
P.R. Genève-Plage	2 %	374	2489	18'606	
P.R. Chêne-Bougeries	2 %	77	2'828	0	2'629
P.R. Boile	2 %	1700	4'700	0	
P.R. Gard du Meyrin	2 %	3'003	132'659	151'537	144'752
P.R. Vieux Centrale					
Parking des Gazzonnières	2 %	2'009	3'003		
Ville de Genève					
Thôlex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries	5 %	4'509	11'523		
P.R. Stor-Moulin					
Ville de Saint-Antoine					
Parking des Tilleuls	5 %	600	3'466	10'3980	2'500
P.R. Frontenex	5 %	50	725	725	1'813
Dans un objectif de transparence et conformément à la Directive EG/E 02-03 sur les subventions non monétaires (de l'Estat) applicable des les comptes 2016, les subventions non monétaires et leur calcul sont décrits en détail dans les notes. Les subventions non monétaires octroyées par le canton de Genève sont valorisées selon la méthode du coût de fonctionnement de la prestation après déduction d'une éventuelle contrepartie monétaire. La formule est la suivante:					
Orex					
Parking du Vieux-Moulin	5 %	50	4'901	12'253	
Autres					
P.R. KÉA	5 %	50	1'000		
P.R. Balmevert	5 %	50	7'500		
Total				288'864	16'7814
Total général					
				456'679	

Genève, prévoit que la Fondation doit verser des montants forfaitaires de 2015 à 2019 lorsqu'au moins deux conditions sont respectées : lorsque les encassements effectifs sont inférieurs aux montants forfaitaires ou objectifs implicites, la Fondation inscrit une pénalité en compte.

4.14 Subventions (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance rassurante comme une assurance responsabilité civile, ne sont plus comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur, voir Notes 2 et 3. Voir aussi Notes 6 & 17

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construit ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec l'IPSAS Board a publié la nouvelle norme 40 en janvier 2017 applicable le 1^{er} janvier 2019.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)

Date d'entrée en vigueur
1 ^{er} janvier 2018
1 ^{er} janvier 2019

1^{er} janvier 2018
1^{er} janvier 2019

5. Informations sectorielles (IPSAS 18)

L'application de la norme 39 des règlements édictée par le Conseil d'Etat et « 4.14 Subventions (IPSAS 23) » du 2018 aura que très peu d'impact sur les comptes de la fondation en raison de la dérogation sur les engagements de prévoyance (Note 3).

6. Subventions non monétaires

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation pour l'exploitation de parkings, sans contrepartie, n'est plus enregistrée comptablement sous forme de subventions non monétaires conformément aux dispositions commentées aux notes 3. Applications

La valeur d'utilisation pour l'exploitation de parkings, sans contrepartie, n'est plus enregistrée dans les notes. Les subventions non monétaires octroyées par le canton de Genève sont valorisées selon la méthode du coût de fonctionnement de la prestation après déduction d'une éventuelle contrepartie monétaire. La formule est la suivante:

7. Produits divers

Au printemps 2015, un contrôle TVA couvrant les années 2010 à 2013 a été conduit par l'Administration Fédérale des Contributions (AFC) auprès de la Fondation et des deux sociétés associées. L'étude indique sur la façon de valoriser les subventions non monétaires relatives aux droits distincts et réservés à disposition de terrains nécessaires à l'exploitation de parkings, cette autorité a rendu, en août 2017, après 28 mois, une notification d'estimation. Il en découle une correction totale nette de CHF 138'722.-, en faveur de la Fondation, présentée sous la rubrique des produits divers. Une contestation de cette notification a toutefois été formulée à l'AFC car celle-ci ne reflétait pas la position de la Fondation sur la valeur des subventions non monétaires. L'enjeu financier se chiffre à CHF 164'418.-.

8. Frais de personnel

	En milliers de CHF	31.12.2016	31.12.2017
Salaire et autres éléments de salaires	12'515	13'561	
Indemnités journalières	546	546	
Chargés sociaux	3'406	3'123	
Frais de formation	140	146	
Plande de mobilité	11	16	
Frais et achat uniformes	135	189	
Autres frais (honoraires, déplacements, etc.)	315	303	
Total	16'996	16'991	

Depuis 2010, la Fondation s'est dotée d'un plan de mobilité dont le coût est enregistré dans les frais de personnel. Parallèlement, les recettes qui proviennent de la location de places de parc par les employés de la Fondation, sont enregistrées dans les produits. Le nouveau contrat d'assurance perte de gain en cas de maladie a pris effet au 1^{er} janvier 2017 avec des taux de prime nets de 10% en raison de la sensibilité constatée. La part supportée par le personnel n'a pas varié, la Fondation assumant l'intégralité de l'augmentation.

9. Produits financiers

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts sur le prêt à long terme en faveur de l'aéroport international de Genève (AIG) et, cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements. La réévaluation des dettes du parking de Puteaux selon la méthode du taux d'intérêt effectif génère un gain comptable de CHF 79'372.-.

	En milliers de CHF	31.12.2016	31.12.2017
Intérêts sur prêt à long terme AIG	545	549	
Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif (parking Puteaux)	800	331	
Total	13'466	900	

10. Charges financières

Les charges financières, indiquées avec un signe négatif dans le compte de résultat, à la différence des autres charges, proviennent principalement d'intérêts sur les emprunts bancaires et de commissions liées aux versements, en croissance, des règlements par cartes de crédit.

	En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts sur emprunts		-133	-482
Charges financières liées aux dettes à long terme (parking Puteaux)		-54	-91
Frais pour garantie de l'Etat sur les emprunts		0	-10
Commissions liées aux versements par cartes de crédit		-294	-228
Frais bancaires et charges financières diverses		-74	-79
Perte sur charge		-3	-3
Total	-557	-892	

11. Comparaison budgétaire (IPSAS 24)

L'analyse comparative de l'annde sous revue avec le budget met en évidence les éléments matériels qui expliquent un résultat net bénéficiaire supérieur de plus de 62 %.
La Fondation parvient à maintenir son chiffre d'affaires à un niveau élevé dans un environnement de marché difficile. Elle dépasse, dans l'ensemble, légèrement son objectif budgétaire de 0,5 %.
Si les recettes d'abonnement fluctuent peu, les recettes horaires, elles, dépassent les attentes de 13,5 %.
La baisse de fréquentation constatée dans plusieurs parkings publics en géolocalisation ainsi que sur la voie imposera les revenus de la Fondation indirectement en réduisant ses honoraires. Ainsi, en particulier, le manque à gagner du marché de gestion des horodatages en Ville de Genève de près de CHF 587'000.- par rapport aux attentes.
Les conséquences financières négatives de la décision d'introduire des critères supplémentaires pour l'octroi des macarons « habitants » au 1.9.2017 n'ont pas pu être prises en considération dans le budget. Fort heureusement, la baisse des recettes est compensée en 2017 par l'apport des nouvelles communautés ayant optées pour son usage.
Les ventes des macarons professionnels multizones de stationnement de courte durée se stabilisent pour la première fois. Au s'achève avec plus de 137 milles écoulées, soit 0,52 % de mieux sur douze mois.
Les charges effectives se situent, pour la plupart, nettement plus basses que le budget. Dans son approche, la Fondation prévoit des ressources suffisantes et appropriées pour assurer ses objectifs en tenant compte des vélos. Cette année les frais de personne dépendent, sont identiques à 2016 mais dès à de l'enveloppe disponible (CHF 1,9 millions ou 10 %) en raison d'engagements tardifs ou différés. Au 31.12.2017, 10,1 postes restent vacants dont 1 au Service d'Stationnement. Dans ce dernier département, le processus d'engagements collectifs, particulièrement long, est dépendant de l'attente d'un nombre de vacances suffisantes.

13. Débiteurs

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

	En milliers de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Tiers		2'098	290
Entités publiques non consolidées par le canton		77	49
Entités publiques consolidées par le canton		212	199
Entreprises associées		234	239
Provision pour débiteurs douteux		51	50
Total	2 570	727	

Les créances douteuses dont la provision varie peu sont réparties selon l'échéancier ci-dessous.

	Échéancier des créances en provision au 31.12.2017	Nombre	Poids
< 12 mois		10	6,4 %
12 mois & < 4 ans		26	48,3 %
4 ans < 6 ans		14	9,8 %
6 ans < 10 ans		56	25,8 %
> 10 ans		33	9,3 %
	139	100 %	

14. Actifs transitoires

Cette rubrique contient principalement des charges payées d'avance dont, au 31.12.2017, CHF 619'282.– de primes d'assurances et CHF 232'118.– de la part 2018 des abonnements TPG annuels liés aux abonnements annuels P+R.

	En milliers de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Actifs transitoires		167	86
Charges payées d'avance		1'063	1'088
Total	1229	1'224	

Les frais administratifs et d'exploitation respectent le budget fixé conformément à la politique souhaitée par le Conseil. Deux positions, provoquant un écarts conséquent, méritent un巡察 plus fin. La Fondation, sur invitation de son département de tutelle, a budgété une participation à des projets et études d'amélioration de la mobilité à hauteur de CHF 1 million, qui n'ont pas été réalisés.

Le contrat de prestations du contrôle du stationnement d'une durée de 3 ans prévoit que la part non dépendante de l'indemnité, restituée au canton au terme du contrat, soit comptabilisée en dette. Cet engagement est peu chaude année en fonction des dépenses effectives et son montant n'est tenu compte des dépendances cumulées sur les 3 ans. En 2017, cette part restituable n'a budgété atteint CHF 775'710.–.

Les amortissements, bien que progressant, n'atteignent pas les valeurs budgétées en raison du report ou du décalage inhérent à certains investissements longs projets. En effet, la comptabilisation des amortissements intervient seulement lors de la mise en service des investissements.

Les produits et charges financières contribuent eux aussi favorablement au résultat réalisé par rapport au budget (CHF 0,7 mio.) à cause de la réévaluation à la baisse des dettes du Prieuré (Note 2).

Dernier élément de cette note, le résultat des sociétés associées s'avère plus faible que prévu de CHF 125'000.– ou -12%.

12. Liquidités et équivalents de liquidités

Les fonds sur les comptes bancaires et postaux sont entièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre de la Caisse centrale. A ce titre, ils ne sont pas détenus et ont permis de réduire les frais d'emprunt de l'Etat d'environ CHF 338'000.–.

Les solvités éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indiqués sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à leur valeur comptable.

	En milliers de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Caisse		104	149
Compte auprès de l'Etat de Genève		2'174	16'396
Comptes de chèques postaux		4'002	1'867
Avers en CCB/Ges		581	795
Total	26'475	19'170	

15. Immobilisations corporelles

16. Immobilisations incorporelles

	Parkings PUBLICS	Parkings HABITANTS	P+R	Autres	Construction en cours	Total
Valeur d'acquisition ou de construction						
Situation au 1^e janvier	45'142	34'466	119'018	21'536	7'705	227'867
Investissement	332	526	1'349	1'543	0	4'544
Transfert dans l'inventaire	0	7'024	0	0	-7'034	0
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	45'474	42'026	120'368	23'079	1'465	232'411
Amortissements						
Situation au 1^e janvier	-21'736	-15'299	-45'201	-16'662	0	-98'898
Amortissements	-1'059	-973	-3'090	-1'714	0	-6'836
Situation au 31 décembre	-22'795	-16'272	-48'290	-18'376	0	-105'733
Valeur nette comptable au 31 déc.						
	22'679	25'754	72'078	4'703	1'465	126'678

Année 2016

	Parkings PUBLICS	Parkings HABITANTS	P+R	Autres	Construction en cours	Total
Valeur d'acquisition ou de construction						
Situation au 1^e janvier	45'002	34'316	118'652	19'603	3'688	221'261
Investissement	140	150	3'66	1'933	4'017	6'006
Disinvestissement	0	0	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	45'142	34'466	119'018	21'536	7'705	227'867
Amortissements						
Situation au 1^e janvier	-20'707	-14'639	-42'251	-17'677	0	-92'364
Amortissements	-1'029	-660	-2'949	1'955	0	-6'524
Situation au 31 décembre	-21'736	-15'299	-45'201	-16'662	0	-98'898
Valeur nette comptable au 31 déc.						
	23'406	19'167	73'818	4'874	7'705	128'970

Année 2017

	Logiciels	Droits d'utilisation	Total
En milliers de CHF			
Valeur d'acquisition ou de construction			
Situation au 1^e janvier	1'526	1'325	2'850
Achat	18	0	18
Disinvestissement	-32	0	-32
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	1'511	1'325	2'836
Amortissements			
Situation au 1^e janvier	-1'202	-132	-1'334
Amortissements	-99	-66	-165
Situation au 31 décembre	-1'301	-199	-1'499
Valeur nette comptable au 31 décembre			
	211	1'126	1'337

Année 2016

	Logiciels	Droits d'utilisation	Total
En milliers de CHF			
Valeur d'acquisition ou de construction			
Situation au 1^e janvier	13'49	1'325	2'674
Achat	177	0	177
Vente	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	1'526	1'325	2'850
Amortissements			
Situation au 1^e janvier	-1'094	-66	-1'160
Amortissements	-108	66	-174
Situation au 31 décembre	-1'202	-132	-1'334
Valeur nette comptable au 31 décembre			
	324	1'192	1'516

17. Subventions d'investissement

	En milliers de CHF	31.12.2017	31.12.2016
P+R-Mobilisatza			
Total au 1^{er} janvier	2487	2582	
Nouvelle subvention durant l'exercice	0	0	
Subvention solde durant l'exercice	0	0	
Produits effectués de subventions d'investissements	-95	-95	
P+R-Mobilisatza			
Total au 31 décembre	795	814	
Total au 31 décembre	2'393	2'487	

La présentation des subventions d'investissement au bilan a été modifiée. Au lieu de diminuer les immobilisations corporelles, elles apparaissent désormais dans les engagements à long terme au passif.

18. Prêt et garanties à long terme

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un prêt à long terme à l'Aéroport International de Genève (AIG) de CHF 25'692'232.-. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité, celle-ci, de CHF 945'000.- la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291.-, qui porte le prêt à 23'522'132.- au 31.12.2017, le solde correspondant aux intérêts.

Les dépôts de garantie de loyer sont de CHF 101'410.- au 31.12.2017.

19. Participations dans des entreprises associées

La Fondation détient 49 % de parts d'intérêt dans la société Parking Bâne de Blaupalp SA et 45,36 % de parts d'intérêt dans la société Pace de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations.

Montants en CHF

	31.12.2017	31.12.2016
Valeur des participations au 1 ^{er} janvier		
Part dans le résultat des sociétés associées		
Dividendes et/ou indexation du capital fondation à éliminer	9'236'680	1'338'18
Part des dividendes non distribués	-1'26'680	-1'177'880
Correction de la valorisation des propres actions		
Recyclage Projet de parts de capital	-33'595	-3'156
Valeur des participations au 31 décembre	15'400'164	15'737'270
Valeurem	-337'106	148'213
Données financières résumées		
Actifs courants	13'111'408	11'165'779
Actifs non courants	23'371'543	25'586'221
Total des actifs	36'682'951	36'651'400
Passifs courants	3'557'807	2'994'131
Passifs non courants	13'160	9'449
Total des fonds étrangers	3'155'067	3'003'980
Total des fonds propres (avant affectation du résultat)	33'132'984	33'851'899
Part dans les fonds propres des sociétés associées	15'400'164	15'737'270
Total des produits des sociétés associées	12'842'559	17'363'956
Résultat net des exercices des sociétés associées	1'937'850	2'815'775
Part dans le résultat net des sociétés associées	922'580	1'328'518
Part des autres éléments du résultat des sociétés associées	-31'206	-2'25
Part dans le résultat global des sociétés associées	889'574	1'325'893
20. Fournisseurs et autres créanciers		
La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.		
En millions de CHF		
Fournisseurs	1'304	1'357
Retenues de garanties pour travaux	151	1054
Institutions sociales	4	7
Tiers	798	342
Entités publiques - non consolidées par le canton	1'1587	10166
Entités publiques consolidées par le canton	1'793	211
Entreprises associées	128	145
Total	5'765	4'367

21. Revenus reçus d'avance

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de marcarions, liés sur la durée de validité de ces produits. Exemplairement, en raison d'une entrée sur une date valeur d'un paiement postal tardif, un encasement n'a pas été affecté aux débiteurs correspondants mais comptabilisé en revenus reçus d'avance.

22. Emprunts et dettes

La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme.

Les emprunts bancaires sont à taux fixes, avec un remboursement annuel une partie à court terme de CHF 1.3 mio. Les deux emprunts avec un remboursement annuel une partie à court terme de CHF 1.3 mio. Les emprunts sont évalués à leur coût amorti et sont remboursés, soit par l'Etat de Genève (Note 28), soit par des cédules hypothécaires (Note 30). Le coût de ces emprunts est compris dans le charge au cours de l'exercice durant lequel il est encaissé. Il atteint CHF 132'656.- en 2017 pour un taux d'intérêt moyen de 1.288 %.

Les dettes à long terme du parking du Prieuré sont évaluées selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des revenus nets futurs du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redépenses à verser. La dernière estimation de ces dettes induit un gain comparable de CHF 799'727.- Le nouveau taux d'intérêt implicite calculé au 31.12.2017 égale 1.2055 %.

	Taux d'intérêt effectif	Echéance	31.12.2016
En millions de CHF			

Part à court terme des emprunts bancaires

	0.94%	31.12.2017	0	4'000
Emprunt BCGe groupe - 4 ans	1.58%	19.09.2011	800	800
Emprunt BCGe Scherzen - 10 ans	1.3725%	31.12.2021	500	500

Emprunts bancaires à long terme

	1.58%	19.09.2011	2'400	3'200
Emprunt BCGe groupe - 8 ans	1.3725%	31.12.2021	1'500	2'000
Emprunt BCGe groupe - 8 ans			3'900	5'200

Dettes à long terme (parking du Prieuré)

	1.2035%	01.10.2057	3'291	3'938
Emprunt BCGe (vol. nominal 3 mio)	1.2033%	01.10.2057	1'097	1'313
Emprunt BCGe (vol. nominal 1 mio)			4'388	5'250

Total

9'588 **15'750**

23. Provisions et passifs éventuels

Il existe une obligation conventionnelle de remise en état du parking Pazi like au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000.- et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007. Au 31.12.2017, la provision semble raisonnablement dotée. L'Administration Fédérale des Contributions (AFC) a finalement rendu une notification d'avis à l'AFC sur les exercices 2014 à 2017 permet de croire qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision.

La Ville et le canton de Genève se disputent le bénéfice issu du stationnement horodaté sur le territoire de la Ville. La Fondation, prestataire de services, agit en toute conformité en vertu de la convention de gestion ad hoc et du contrat de prestations relatif au contrôle du stationnement établis avec le canton. Bien que ce dernier, l'actuel bénéficiaire, se porte garant pour la fondation des redevances perçues, il ne peut être exclu que la Ville fasse valoir d'autres prétentions contre la Fondation dans cette affaire.

24. Engagements de prévoyance

L'alinea b) de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers (O 105/15) dit : « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme PSAS 25 ». Comme mentionné sous la Note 3, la Fondation ne compta pas le découvert des engagements de prévoyance. Néanmoins, la Note 24 présente la situation financière de la CPFG aussi bien sous l'angle IPP que PSAS 25 (seulement pour la Fondation). La Fondation est affiliée à la CPFG en tant qu'institution externe et elle possède sa propre échelle des traitements. La fortune de la Fondation n'est pas gérée de manière distincte et est estimée pour la rubrique ci-après 24.4.

24.1 Données de base des assurés de la Fondation

	Nombre d'assurés :		
Actifs	156	161	
Bénéficiaires de pensions	24	22	
Total	180	183	
Assurés actifs :			
Age moyen	45.39	44	
Années d'assurances moyennes	11.99	11	
Somme des salaires assurés (en CHF)	10'091'244	10'134'887	
Salaire assuré moyen (en CHF)	64'587	62'948	
Somme des prestations de libre passage et provisions (en CHF)	22'432'770	24'075'177	
Bénéficiaires de pensions :			
Age moyen sans les enfants	65.88	66	
Pension totale versée (en CHF)	471'98	453'391	
Somme des réserves mathématiques et provisions (en CHF)	8'024'823	7'892'717	

28 Cautionnement de l'etat

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre des différents risques.

32.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplit pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que:

- ses disponibilités sont mises à disposition du canton de Genève dans le cadre de la cause centrale ou sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées;

- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière régulière.

32.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à rembourser ses obligations associées à les instruments financiers. Ce type de risque est élevé par le non-recours aux instruments délivrés d'une part, et par le fait que la Fondation fait concorder les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par sa situation financière, la Fondation n'escampe pas de difficulté de financement.

31 Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact a été modifié les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

32 Gestion des risques financiers

Le Bureau du Conseil de Fondation, désigné par le Conseil, est responsable de la définition de la stratégie financière qui est ensuite appliquée par la Direction.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des Parkings est exposée à des risques financiers, plus précisément au risque de crédit (risque de contrepartie), au risque de liquidité et au risque de marché (risque de taux d'intérêt ou de change). La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier, a pour objectif de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

33 Système de contrôle interne – Evaluation des risques

Le système de contrôle interne de l'organisation est développant une compréhension commune des notions et des terminologies employées, et d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante:

- Conformément aux principes définis par la NAS 890, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des rats financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

- Où les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne exprimés dans le document fondatrice «Politique du système de contrôle interne SC1» qui couvre l'ensemble de ses risques. Cette politique a pour but de décrire l'organisation et les activités, d'identifier les acteurs et de définir les rôles et les responsabilités au sein de la Fondation pour assurer d'une gestion appropriée du contrôle interne.
- L'objectif du SC1 est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en séance plénière des propriétaires des risques;
- validation des actions de réduction des risques;
- suivi des actions de réduction des risques;
- validation des risques par le Comité d'audit;
- validation des risques par le Conseil de fondation;
- restitution des risques, malgré au service du contrôle interne du canton de Genève.

- Stephanie Bertosa, Directeur Administration & Finances.

L'objectif du SC1 est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en

32.3 Risque de taux d'intérêts

La Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que:

- ses emprunts sont libellés en taux fixes;
- ses dettes du parking du Prieur ont un taux variable indépendant du marché des taux;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

32.4 Risque de change

La Fondation n'est pas exposée au risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse étant très limitées.

P+R GENÈVE-PLAGE



Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés du fonds de la Fondation des Parkings, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de variation des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IFPS 5) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REF) et aux dispositions légales et statutaires, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et la mention d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Nous responsabilisés, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale le Etat Geneve sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités partenaires, à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes consistent à planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comparables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats pour l'exercice 2017 arrêté au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IFPS 5) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REF), aux directives transversales sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et en matière de subvention non monétaire du Conseil d'Etat de Genève, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728 al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Genève, le 5 mars 2018
BBO SA

Jean-Marc Jenny
Auditeur responsable
Matthias Pfäfflin
Expert-réviseur agréé

Matthias Pfäfflin
Expert-réviseur agréé

Réalisation : Atelier Pointif

Photographies : Loris von Siebenthal, Marc Guillemin



T. +41 (0) 22 827 44 90
F. +41 (0) 22 827 48 60
admin@fondation-parkings.ch
www.geneve-parking.ch

Carrefour de l'Etoile 1
CP 1775 - 1211 Genève 26